



Assemblée générale

Soixante-douzième session

83^e séance plénière
Mardi 24 avril 2018, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 9 h 10.

Point 65 de l'ordre du jour (suite)

Consolidation et pérennisation de la paix

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général (A/72/707)

Projet de résolution (A/72/L.49)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Je souhaite à tous chaleureusement la bienvenue à cette réunion de haut niveau. Axée sur les efforts déjà entrepris et les possibilités de renforcer l'action de l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, la réunion se tient conformément à la résolution 70/262, du 27 avril 2016, et est organisée au titre du point 65 de l'ordre du jour, intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix ».

L'Assemblée générale est saisie d'un rapport du Secrétaire général, paru sous la cote A/72/707, ainsi que d'un projet de résolution publié sous la cote A/72/L.49. J'informe les membres que nous nous prononcerons sur le projet de résolution une fois que tous les orateurs inscrits sur la liste auront pris la parole.

Je vais maintenant faire une déclaration liminaire.

Je souhaite à tous la bienvenue à l'ONU. En 1945, le monde, témoin de trop d'horreurs, ne pouvait plus continuer comment avant. Un changement s'imposait donc, et c'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies a été créée. Dès le départ, la paix a été au cœur de son action. La première ligne de la Charte des Nations Unies nous engage en effet à préserver les générations futures du fléau de la guerre. D'une certaine façon, nous avons respecté cet engagement, puisque, depuis cette date, il n'y a pas eu d'autre guerre mondiale. Mais, à bien d'autres égards, nous n'avons pas tenu parole. Nous avons attendu trop longtemps pour agir. Nous n'avons pas été là quand les populations avaient besoin de nous. Nous aurions pu faire plus pour arrêter les conflits et plus pour les empêcher tout simplement de se déclarer.

En 2016, nous avons donc décidé d'adopter une nouvelle approche. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté ce que nous appelons aujourd'hui « les résolutions sur la pérennisation de la paix ». Et nous nous sommes engagés à agir plus tôt, plus vite et mieux pour prévenir les souffrances causées par les conflits. C'était la partie la plus facile; le vrai défi consistant à mettre en pratique cette approche. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui - pour évaluer notre action à ce jour et voir comment faire mieux à l'avenir. Et je me dois d'ajouter que nous nous réunissons à un moment crucial.

En effet, nous avons plus que jamais besoin de cette nouvelle approche. Nous en avons besoin pour les Syriens, qui en sont à la huitième année d'un conflit

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-12107(F)



Document adapté

Merci de recycler



sanglant. Nous en avons besoin pour les habitants du Soudan du Sud, qui, au cours de leur vie, ont davantage connu la guerre que la paix. Nous en avons besoin pour les personnes prises au piège d'un conflit sans fin, du Yémen à la Libye en passant par la Somalie et l'Afghanistan. Et nous en avons besoin pour nous tous ici aujourd'hui. Nous voyons tous les signes avant-coureurs : montée de l'intolérance, discours de haine, surenchère et mépris grandissant pour les principes et les systèmes que nous avons mis sept décennies à bâtir.

Aujourd'hui, je commencerai donc par mettre l'accent sur cinq domaines qui exigent d'urgence notre attention.

Le premier d'entre eux est la prévention, car ce doit être notre priorité absolue. Pour ce faire, nous avons besoin de plus de médiation et de plus de diplomatie. Nous en avons besoin tout d'abord au niveau local, ce qui suppose de réagir rapidement et de manière efficace pour empêcher les différends locaux de dégénérer en violences. Ensuite, nous en avons besoin au niveau national, et à ce titre, l'ONU doit faire davantage pour appuyer la prévention sur place, dans les pays. Mais elle doit aussi être prête à intervenir par l'entremise de ses propres médiateurs et de ses bons offices, si nécessaire. Troisièmement, nous en avons besoin au niveau régional, car nous avons pu constater que les acteurs régionaux et sous-régionaux sont essentiels pour prévenir l'escalade des tensions. Enfin, nous en avons besoin ici même sur la scène internationale. L'ONU peut offrir un espace pour les négociations, de toutes sortes. Nous devons davantage en tirer parti. Nous avons besoin d'un élan diplomatique et l'ONU doit servir de salle des machines.

La prévention signifie également qu'il faut attaquer le conflit à la racine, avant qu'il ne devienne meurtrier. Nous devons rendre nos sociétés plus résilientes. Nous devons réagir aux signes avant-coureurs. Nous avons besoin d'institutions fortes, de développement durable, d'accès à la justice et de respect des droits de l'homme. Par le passé, nous n'avons peut-être pas associé ces efforts à la prévention, mais ce sont tous des moteurs de la paix. Nous devons nous y investir, car nous ne pouvons pas laisser les incitations à la violence l'emporter sur les incitations à la paix.

Mon deuxième point, ce matin, c'est que nous devons avoir une vue d'ensemble au sein du système des Nations Unies. Nous devons être beaucoup plus cohérents, ce qui signifie également la cohérence entre les trois piliers et les domaines d'activité de l'ONU. Nous ne pouvons plus parler uniquement du

travail humanitaire, ou des droits de l'homme, ou du maintien de la paix, et nous ne pouvons pas non plus considérer le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 comme un cadre autonome. Il nécessite des liens supplémentaires, de la coopération et de la cohérence. J'ai vu cela en personne. En mars dernier, j'ai visité les communautés autochtones de la ville colombienne de Totoró. Je n'y ai pas seulement vu un programme des Nations Unies. J'ai vu plutôt un véritable partenariat. J'ai vu l'ONU et le Gouvernement colombien s'engager réellement en faveur de la paix auprès des dirigeants locaux. J'ai hâte d'entendre les enseignements tirés de l'expérience du Président Santos Calderón, que j'ai l'honneur d'accueillir ici aujourd'hui.

Un troisième domaine dans lequel il faut poursuivre l'action est celui des partenariats. Le maintien de la paix ne peut pas être une exportation des Nations Unies. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons faire ici et livrer aux pays et aux sociétés. Nous ne pouvons réussir qu'en partenariat, d'abord et avant tout avec les acteurs nationaux. Si nous ne les écoutons pas et y allons pas avec nos propres plans et nos propres idées, nous échouons. Les partenaires régionaux et sous-régionaux sont également essentiels. En 2017, la crise constitutionnelle en Gambie nous a montré comment l'action régionale peut prévenir une escalade. Je suis ravi que nous puissions accueillir le Président Barrow ici aujourd'hui pour nous faire de sa perspective nationale. Les acteurs de la société civile sont un autre ingrédient clef du maintien de la paix. Nous avons besoin de leur expérience et de leur expertise, et ils ont besoin de beaucoup plus de soutien de notre part. Enfin, nous devons travailler davantage avec le secteur privé et les institutions financières. Les partenariats novateurs sont essentiels. Ils peuvent créer des opportunités. Ils peuvent renforcer les capacités. Ils peuvent attirer les investissements.

Cela m'amène à mon quatrième point, le financement. Il est indispensable d'investir davantage dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Et, comme si les arguments moraux n'étaient pas assez convaincants, nous avons aussi un solide argument financier pour ce faire. Le récent rapport de la Banque mondiale et des Nations Unies, « *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict* », nous informe que, pour chaque dollar dépensé sur la prévention, on pourrait à long terme économiser jusqu'à sept dollars. Cela signifie que ces sept dollars - au lieu d'être dépensés dans le cadre des interventions en réponse aux conflits - pourraient être consacrés au

développement et à l'avancement des sociétés. Pourtant, nous continuons à ne pas investir suffisamment dans la prévention, et l'un de nos principaux mécanismes de financement pour maintenir la paix - le Fonds pour la consolidation de la paix - a du mal à atteindre son objectif de 500 millions de dollars. Des propositions concrètes ont été faites, et je suis heureux que le projet de résolution A/72/L.49, que nous prévoyons d'adopter, nous donne pour mandat de les examiner plus avant.

Mon dernier point concerne la nécessité de l'inclusion. Pendant trop d'années, nous avons considéré les diverses situations sous un mauvais angle. Nous pensions que le pouvoir d'établir et de consolider la paix n'était entre les mains que de quelques personnes - l'élite, les politiciens, les diplomates - et toujours des hommes. Les femmes étaient considérées comme des victimes et les jeunes comme des soldats ou des agitateurs. Mais nous commençons à en finir avec cette version des choses. Certaines personnes dans cette salle s'y n'attachent en personne. Par exemple, Visaka Dharmadasa a aidé à empêcher l'échec des pourparlers de paix à Sri Lanka grâce à la communication et à l'instauration d'un climat de confiance. Elle n'est pas une victime de conflit, mais une championne de la paix. Prenons le cas d'Ilwad Elman, qui travaille avec des survivantes de la violence sexuelle et d'anciens enfants soldats en Somalie. Elle est plus jeune que beaucoup de personnes ici, mais elle a beaucoup à nous apprendre. En ce qui concerne la paix, nous avons besoin de plus d'inclusion. Nous avons besoin d'un plus grand nombre d'acteurs à la table des négociations, et je ne veux pas dire que ceux-ci doivent se tenir sur les côtés pour faire de belles photos. Ils doivent être assis à la table, parler, participer et enrichir les négociations.

Nous faisons des progrès. Il y a quelques années, personne n'avait jamais entendu parler de la pérennisation de la paix. Puis, en 2016, nous avons pris un engagement ferme et, d'ici la fin de cette semaine, nous aurons adopté un autre projet de résolution pour maintenir notre élan. Nous avons également le rapport et les propositions concrètes du Secrétaire général. De plus, ce matin, notre réunion sur le maintien de la paix a attiré le plus grand nombre de participants à l'ONU cette année. Mais que je sois absolument clair - ce n'est pas suffisant. Les enjeux sont trop élevés. Les effets des conflits sont trop inhumains. Les signes avant-coureurs de nouveaux foyers de tensions sont trop manifestes. Et le mépris de nos principes les plus fondamentaux est trop fréquent. C'est pourquoi nous devons aller au-delà des résolutions, des déclarations et des paroles.

Nous devons mettre toutes nos cartes sur la table cette semaine, et nous devons renouveler notre engagement envers cette nouvelle approche pour la paix. Je remercie toutes les personnes présentes d'être ici pour faire précisément cela.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. António Guterres, Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie l'Assemblée générale de nous donner l'occasion de renouveler notre engagement commun en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Je me félicite de la très grande attention accordée par les membres à cette question à un moment clef de nos efforts collectifs et à un moment où la paix est fragile et menacée dans de nombreuses régions du monde.

Il y a deux ans, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont envoyé un message sans équivoque en adoptant les résolutions jumelles ambitieuses 70/262 et 2282 (2016), respectivement, s'engageant à mieux travailler ensemble pour pérenniser la paix à tous les stades du conflit et dans toutes ses dimensions. Ces résolutions soulignent que, bien que les gouvernements soient responsables au premier chef de la consolidation et de la pérennisation de la paix, nous pouvons tous faire davantage pour bâtir des sociétés pacifiques et résilientes. Deux ans plus tard, il est temps d'examiner les progrès et de tracer une voie commune pour l'avenir. Nul ne peut douter des nombreux avantages de la mondialisation, y compris l'intégration des économies mondiales, l'expansion du commerce, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie et des progrès technologiques étonnants. Mais en même temps, nous devons reconnaître que, d'une certaine manière fondamentale, notre monde recule.

Plus de pays connaissent des conflits violents qu'à n'importe quel autre moment depuis près de trois décennies. Un nombre record de civils sont tués ou blessés par des armes explosives dans les zones urbaines. Un nombre record de personnes sont déplacées par la violence, la guerre et la persécution. Nous assistons à d'horribles violations des droits de l'homme et à une augmentation du nationalisme, du racisme et de la xénophobie. Les inégalités se creusent. Il est possible que des régions, des pays et des communautés entières se retrouvent isolés des progrès réalisés et laissés pour compte en termes de croissance. Les femmes et les filles sont confrontées à toutes sortes de discriminations. Tout cela indique que nous avons besoin de plus d'unité et de courage pour apaiser les craintes des populations que

nous servons, pour mettre le monde sur la voie d'un avenir meilleur et pour jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. J'espère que cette réunion de haut niveau imprimera un nouvel élan à la mise en œuvre des résolutions adoptées en 2016 en vue de pérenniser la paix.

Le message central de mon rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707) est que nous devons renforcer la cohérence des efforts internationaux à l'appui des gouvernements nationaux et de leur population. L'ampleur et la nature du défi auquel nous sommes confrontés exigent des partenariats stratégiques et opérationnels plus étroits entre l'ensemble des principales parties prenantes, sur la base des priorités et des politiques nationales. Ces principales parties prenantes sont les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, la société civile, les groupes de femmes, les organisations de jeunes et le secteur privé.

Pour parvenir à une plus grande cohérence, nous renforçons les partenariats autour de tous nos efforts et à tous les stades du continuum de la paix, de la prévention et du règlement des conflits au maintien et à la consolidation de la paix. Mon comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation a pour but de tirer parti de l'expertise de diplomates de talent pour appuyer l'action en faveur de la paix dans le monde, en renforçant nos relations avec les organisations régionales, les groupes non gouvernementaux et autres qui sont engagés dans cette activité essentielle pour la paix.

Le mois dernier, j'ai lancé l'initiative Action pour le maintien de la paix afin de mobiliser un plus grand appui en faveur de missions de maintien de la paix des Nations Unies plus fortes et plus sûres. Un élément important de cette initiative est le renforcement des relations avec tous les partenaires et parties prenantes, notamment les pays qui fournissent généreusement non seulement des contingents, mais aussi des effectifs de police, du matériel et d'autres ressources.

Nous voulons renforcer l'appui à la Commission de consolidation de la paix, la plateforme qui rassemble les partenariats, afin d'améliorer la cohérence entre toutes les parties prenantes grâce à la revitalisation du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui sera renforcé dans le cadre de la réforme. Notre objectif est aussi d'accroître le rôle du Bureau d'appui à la consolidation

de la paix à l'échelle de tout le système des Nations Unies. Nous serons ainsi mieux à même d'accompagner la transition dans les situations d'après-conflit.

Tous ces efforts commencent à porter leurs fruits. Au Libéria, par exemple, le passage de la Mission des Nations Unies au Libéria à notre équipe de pays a démontré un niveau de coordination et de préparation inédit à l'échelle du système des Nations Unies. Mais il est clair, comme l'a dit le Président de l'Assemblée générale, qu'il reste beaucoup à faire, tant dans les pays à risque qu'à l'ONU même. La pérennisation de la paix n'est possible qu'avec une prise en main résolue et inclusive de la part des pays concernés, qui tiennent compte des besoins des plus marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les minorités et les personnes handicapées. Les femmes sont des artisans indispensables de la paix et je suis fermement déterminé à les inclure dans tous les processus de consolidation de la paix. Les sept engagements du Plan d'action des Nations Unies sur la participation des femmes à la consolidation de la paix énoncent des mesures pour accroître le financement de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix, et améliorer l'accès des femmes à la prise de décisions ainsi que les analyses et la planification tenant compte des disparités entre les sexes. La problématique hommes-femmes doit rester au cœur de ce débat. Et notre engagement en faveur de la parité s'inscrit dans la droite ligne de cet objectif.

Je me félicite aussi vivement de l'étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité (voir A/72/761), qui va contribuer de façon importante à façonner notre action auprès des jeunes femmes et des jeunes hommes. Il est plus que temps de reconnaître la contribution majeure que les jeunes peuvent apporter à la paix et à la sécurité. J'espère que les membres appuieront mes réformes dans ce domaine, qui visent à responsabiliser les jeunes et à tirer pleinement parti de leurs connaissances, de leurs idées et de leurs initiatives.

Mais surtout, le meilleur outil de prévention dont dispose le monde face aux conflits violents et à l'instabilité, c'est le développement durable et inclusif, profondément enraciné dans le respect de tous les droits de l'homme - économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est notre feuille de route commune pour des sociétés plus pacifiques, plus stables et plus résilientes. Le développement durable est une fin en soi. Mais il contribue également de manière déterminante à la prévention des conflits. Investir dans la paix durable

signifie investir dans les services de base, faire en sorte que les organismes humanitaires et ceux au service du développement travaillent main dans la main, mettre en place des institutions efficaces et responsables, protéger les droits de l'homme, promouvoir la cohésion sociale et la diversité et passer à l'énergie durable. Une éducation de qualité, des emplois décents et une bonne formation pour les jeunes sont fondamentaux. Nous avons besoin d'une approche holistique qui donne la priorité à la prévention et s'attaque aux causes profondes des conflits en intégrant paix, développement durable et droits de l'homme.

(l'orateur poursuit en français)

Mon rapport contient des propositions visant à ce que l'appui concerté apporté aux États Membres par l'ensemble des organismes des Nations Unies soit plus efficace et plus efficient, grâce à une réforme des secteurs du développement, de la gestion et de la paix et la sécurité. Je suis déterminé à préparer l'Organisation des Nations Unies au monde de demain. Pour cela, son financement est un aspect essentiel. Si aucun progrès n'est fait en ce qui concerne le financement des activités de consolidation de la paix, les efforts que nous avons faits par ailleurs pour sauver des vies, stabiliser la situation dans les pays en crise, soulager les souffrances et protéger les personnes vulnérables risquent d'être vains.

Ces 10 dernières années, la communauté internationale a consacré 233 milliards de dollars aux interventions humanitaires, au maintien de la paix et à l'accueil des réfugiés. Nous devons investir bien davantage dans la prévention parce qu'elle est efficace et économique et surtout, qu'elle sauve des vies.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a déjà démontré sa capacité à apporter un appui aux partenaires nationaux; à soutenir la transition vers la paix et la stabilité; à renforcer la cohérence en distribuant des ressources par l'intermédiaire de plus de 25 organismes des Nations Unies, des gouvernements et d'autres partenaires; et à faire concorder ses objectifs avec ceux des institutions financières internationales et d'autres acteurs, avec un effet multiplicateur remarquable. Le Fonds est réactif et peut intervenir rapidement face à l'imminence d'une situation de crise. Il joue un rôle de catalyseur et peut mobiliser des fonds auprès d'autres bailleurs de fonds. En outre, il finance des projets dans lesquels personne d'autre ne se risque à investir et favorise la diversité et l'inclusion puisque nombre de ses programmes viennent en aide aux femmes et aux

jeunes. Je demande une nouvelle fois que l'on porte les ressources du Fonds à 500 millions de dollars par an.

Dans mon rapport, je propose plusieurs moyens d'accroître, restructurer et hiérarchiser le financement des activités de consolidation de la paix en faisant appel à des contributions volontaires, régulières et à des financements innovants. J'espère que les membres accorderont à ces propositions l'attention qu'elles méritent. Dans les réformes que j'ai engagées en ce qui concerne la paix et la sécurité, il est également proposé d'augmenter de 50 % le nombre de postes permanents au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ce qui pourra être fait sans engager de frais supplémentaires grâce aux économies découlant des gains d'efficacité réalisés par la réforme. Le renforcement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix proposé dans la réforme et l'augmentation des ressources allouées au Fonds pour la consolidation de la paix doivent faire le lien entre notre action en faveur de la paix et de la sécurité et toutes nos autres activités, grâce à une mise en commun des outils et des méthodes et au renforcement des partenariats.

(l'orateur reprend en anglais)

Je trouve encourageant qu'en ces temps de dissensions et de divisions, les États Membres se soient rassemblés autour de cette entreprise cruciale qu'est la consolidation et la pérennisation de la paix. Demain, je m'adresserai au Conseil de sécurité sur la même question. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous avons besoin du ferme appui du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale pour consolider et pérenniser la paix tout au long du cycle qui va de la prévention, du règlement du conflit et du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement à long terme.

Je me félicite du projet de résolution A/72/L.49, relatif au rapport que j'ai présenté, et j'espère que les discussions se poursuivront sur le renforcement du dispositif de consolidation de la paix, afin d'en finir avec la fragmentation et de travailler ensemble de manière efficace et cohérente. J'attends avec intérêt les échanges que nous aurons durant cette réunion de haut niveau et la poursuite de notre effort collectif pour réaliser un des objectifs premiers de l'ONU : instaurer et maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de poursuivre, et comme indiqué dans ma lettre datée du 13 avril 2018, je voudrais maintenant

demander aux membres s'ils acceptent d'inviter les orateurs suivants à faire des déclarations : M^{me} Michelle Yeoh, actrice, productrice et Ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement; M. Ishmael Beah, Défenseur des enfants touchés par la guerre pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance; M^{me} Joy Onyesoh, Présidente de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté au Nigéria; et M^{me} Jayathma Wickramanayake, Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter ces orateurs à faire des déclarations à la présente séance?

Il en est ainsi décidé (décision 72/555).

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M^{me} Michelle Yeoh, actrice, productrice et Ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement.

M^{me} Yeoh (Ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir accordé l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée ce matin en ma qualité d'Ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Je remercie le Secrétaire général d'avoir partagé sa vision exaltante.

Au cours des deux dernières années, en tant qu'Ambassadrice de bonne volonté du PNUD, j'ai rencontré un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été forcés de quitter leur foyer, qui ont du mal à joindre les deux bouts et qui ont été laissés pour compte. Dans de nombreux cas, leurs souffrances ont été causées par la violence, les conflits ou les crises. Comme l'a souligné le Secrétaire général, un plus grand nombre de pays ont connu des conflits au cours des dernières années qu'à tout autre moment depuis ces trois dernières décennies. Qui plus est, ces conflits deviennent de plus en plus longs, complexes et meurtriers, car les civils ne sont plus seulement des victimes, mais sont devenus des cibles.

On estime à 65,6 millions le nombre de personnes déplacées de force, principalement en raison de la violence et des conflits. Le nombre de réfugiés a presque doublé au cours de la dernière décennie. Les drames et les déchirements qu'ils vivent sont exacerbés par le

fait que plus de la moitié des réfugiés dans le monde sont des enfants, dont beaucoup ont été séparés de leur famille. Si la tendance actuelle se poursuit, d'ici à 2030 - l'année où nous espérons atteindre les 17 objectifs de développement durable - plus de la moitié des pauvres du monde vivront dans des pays touchés par des niveaux élevés de violence.

Les conflits violents affectent les hommes et les femmes de manières très différentes. Trop souvent, les femmes et les filles sont victimes de violences sexuelles et sexistes. Elles deviennent victimes de la traite, de l'esclavage sexuel et des mariages forcés. Pour les enfants et les jeunes, les effets dévastateurs à long terme des souffrances causées par la violence et les conflits peuvent entraîner des traumatismes psychologiques et avoir un impact négatif sur leur développement cognitif et social. Ils peuvent aussi les exposer au risque de perpétrer des actes de violence ou d'en devenir victimes plus tard dans la vie. Le coût humain de la guerre et de la violence est tragique, dévastateur et tout simplement trop élevé; mais les coûts financiers, supportés par les régions touchées et la communauté internationale, sont également énormes et de grande ampleur et ont des conséquences à long terme.

Une grande partie des efforts et des ressources de la communauté internationale, s'élevant à des centaines de milliards de dollars, a été consacrée à répondre aux crises une fois qu'elles ont déjà éclaté. Ce que nous devrions plutôt faire, c'est prévenir les conflits. Cela pourrait sauver d'innombrables vies et des milliards de dollars. La Charte des Nations Unies fait de la prévention des conflits violents l'objectif primordial de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre. La prévention des conflits est notre mandat et nous devons être en mesure de le remplir. Le rééquilibrage de l'action des Nations Unies, de la réaction à la prévention, est au cœur du programme de pérennisation de la paix.

Je remercie le Secrétaire général d'avoir déclaré que la prévention est la priorité de l'ONU. Cela inclut non seulement la prévention des conflits violents, pour lesquels le concept de pérennisation de la paix est essentiel, mais aussi la prévention des crises et des souffrances humaines, y compris par des actions telles que la lutte contre les changements climatiques et la préparation aux catastrophes. Et nous ne devons pas oublier l'autonomisation des femmes. Les résolutions sur la pérennisation de la paix insistent sur la prévention des conflits. Elles soulignent également l'importance

de l'inclusion et le rôle essentiel que jouent les femmes dans le processus. L'inclusion signifie qu'il faut rester fidèle à l'engagement du Programme 2030 de ne laisser personne de côté. Une consolidation de la paix inclusive et durable signifie la pleine participation des femmes à la société, sans quoi ni la paix ni la prospérité ne peuvent être assurées à long terme.

L'autonomisation des femmes transforme nos communautés et rend la paix plus durable. Les faits montrent que les interventions en faveur de la consolidation de la paix sont plus efficaces si elles sont directement liées à la promotion de l'égalité des sexes. Qui plus est, les femmes doivent être des agents actifs dans les négociations de paix et la consolidation de la paix, et pas seulement les bénéficiaires des services de protection. L'inclusion des femmes et des groupes de femmes dans les processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix renforce sensiblement les efforts de protection, améliore l'efficacité de la consolidation de la paix et contribue à assurer la durabilité des accords de paix.

L'organisme des Nations Unies avec lequel je travaille le plus étroitement, le PNUD, sait d'expérience que c'est l'approche la plus efficace. Soutenir la capacité des pays à prévenir les conflits violents, à pérenniser la paix et à inclure les femmes dans le processus est une partie importante de l'action du PNUD. Par exemple, au Malawi, le PNUD et le Département des affaires politiques de l'ONU ont aidé le Gouvernement à mettre en place une architecture nationale de paix qui permet aux femmes et aux jeunes d'agir en tant que médiateurs nationaux des conflits. L'égalité des sexes contribue à une paix et à un développement durables. Les disparités systématiques entre les femmes et les hommes dans les secteurs économique, social et politique font obstacle au développement et à une paix durables.

Les femmes doivent participer à toutes les sphères de la vie sociale et leurs priorités doivent guider le programme de développement durable, la prévention des conflits, le relèvement rapide après une crise, la paix durable et la résilience. Pour que cela devienne une réalité, il faut allouer les fonds et les ressources nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en particulier dans le contexte de la consolidation de la paix. Promouvoir à la fois l'autonomisation des femmes et le maintien de la paix et des sociétés inclusives sont des éléments clefs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies ont fait de l'autonomisation des femmes et du développement durable la pièce maîtresse de leurs efforts pour soutenir et promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Les organismes des Nations Unies ont entrepris de telles initiatives axées sur la prévention dans de nombreuses régions du monde. Par exemple, grâce à sa présence sur le terrain dans près de 170 pays et à l'étendue de ses compétences techniques, le PNUD est en mesure de fournir un appui adapté et intégré aux pays et à leurs dirigeants dans de nombreux domaines, notamment l'état de droit, l'accès à la justice, les droits de l'homme, les élections, les processus constitutionnels, la gouvernance locale, les moyens de subsistance durables et l'adaptation aux changements climatiques.

La prémisse fondamentale du rapport conjoint des Nations Unies et de la Banque mondiale, récemment publié, intitulé « *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict* », c'est que nous ne pouvons tout simplement pas atteindre les 17 objectifs de développement durable sans aborder la question des conflits et leur prévention. En fait, les objectifs de développement durable fournissent un plan directeur pour aider à éliminer les causes profondes de la violence et des troubles. La consolidation et la pérennisation de la paix sont au cœur même de l'ONU. Si nous voulons préserver les générations futures du fléau de la guerre, le développement durable sera impératif, mais le développement n'est ni réalisable ni durable en l'absence de paix. Il est essentiel que nous œuvrions de concert à l'instauration d'une paix et d'un développement durables.

Comme nous le savons, c'est aux États Membres de l'ONU qu'il incombe au premier chef d'instaurer et de pérenniser la paix. La réalisation d'une paix durable est une entreprise à long terme qui implique la mise en place d'institutions résilientes, la garantie d'une transformation économique et le traitement des inégalités et des doléances qui peuvent mener à des conflits. Nous devons reconnaître que ce processus peut prendre des années, voire des décennies. Nous devons donc donner au système des Nations Unies le temps, l'espace et les ressources nécessaires pour poursuivre des stratégies à long terme qui donnent des résultats durables. Axons cette réunion de haut niveau sur la manière dont nous pouvons travailler ensemble pour renforcer la capacité de l'ONU de s'acquitter de son mandat d'éradiquer les causes profondes des conflits, de prévenir l'escalade de la violence, d'instaurer une paix durable et de ne laisser personne de côté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Yeoh de sa déclaration.

Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M. Ishmael Beah, Défenseur des enfants affectés par la guerre pour l'UNICEF.

M. Beah (Défenseur des enfants affectés par la guerre pour l'UNICEF) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, d'avoir convoqué cette rencontre opportune et nécessaire pour évaluer l'action de l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Je remercie toutes les autres personnes présentes, les ambassadeurs et représentants de divers pays, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, de groupes de jeunes et de la société civile – tous ceux qui déploient des efforts ô combien nécessaires pour sauvegarder et préserver l'humanité.

Peut-être l'une des valeurs les plus importantes, et une facette essentielle, de l'ONU réside dans le fait qu'elle demeure le seul endroit au monde où nous pouvons tous nous réunir pour débattre de l'importance d'être au service de l'humanité et du monde. Le monde a plus que jamais besoin de l'Organisation et de tels rassemblements, et nos débats doivent servir le but de préserver le caractère sacro-saint de la vie humaine partout dans le monde.

En ma qualité d'Ambassadeur de bonne volonté de l'UNICEF pour les enfants affectés par la guerre et les conflits, j'ai pour tâche de plaider la cause des enfants, les membres les plus vulnérables de notre monde, qui sont en même temps son avenir. Si nous nous engageons sur la voie de la consolidation de la paix sans eux, sans penser à eux sérieusement, intelligemment et honnêtement, et sans faire prévaloir un monde qui non seulement les protège mais fait également d'eux des citoyens actifs de leurs nations en les dotant des normes morales et éthiques qui leur permettent d'être des êtres humains intègres, alors nous aurons failli à notre tâche et tous nos efforts ici aujourd'hui n'aboutiront pas à un avenir dont nous pouvons être fiers.

Cela étant, la préoccupation et le trouble que suscite toute réflexion sur l'état actuel de notre monde ne sont guère surprenants : dans ce monde, les enfants continuent de vivre dans une multitude de situations de conflit et d'être la cible d'un nombre choquant d'attaques, et les parties au conflit affichent un mépris flagrant des politiques, des résolutions et du droit internationaux,

voire des législations nationales, concernant la protection des membres les plus vulnérables de notre société.

De la Syrie au Soudan du Sud, du Myanmar au Yémen, en passant par le Nigéria, etc., les enfants sont pris pour cible et sont exposés à des attaques et des violences brutales dans leurs maisons, dans leurs écoles et sur leurs terrains de jeu. Tandis que ces attaques se poursuivent année après année, nous ne pouvons pas y devenir insensibles. De tels niveaux de brutalité ne peuvent pas devenir la norme. Les enfants sont devenus des cibles de première ligne; ils sont utilisés comme boucliers humains, ils sont tués ou mutilés, et ils sont recrutés pour le combat. Viols, mariages forcés, enlèvements et asservissement sont devenus des tactiques courantes en période de conflit. Des millions d'autres enfants paient un tribut indirect à ces conflits et souffrent de malnutrition, de maladies et de traumatismes, tandis que les services de base, notamment l'accès à la nourriture, à l'eau, à l'assainissement et aux soins de santé, leur sont refusés, voire dégradés ou détruits durant les combats. Dans bon nombre de cas, ces besoins fondamentaux ne sont pas assurés, s'ils l'ont jamais été.

Au milieu des horreurs auxquelles les enfants qui vivent dans des situations de conflit sont exposés, on trouve des moments d'espoir, comme la libération, la semaine dernière, de 200 enfants qui avaient été recrutés par des groupes armés au Soudan du Sud. Mais il faut faire bien davantage encore. L'UNICEF et d'autres organisations s'emploient à protéger et à prendre en charge les enfants vivant en temps de guerre, et nous appelons toutes les parties à un conflit et tous les acteurs susceptibles d'avoir une influence sur ces dernières à mettre fin aux violations commises contre les enfants. Cet appel a été lancé à maintes reprises depuis mon enfance, alors que je vivais moi-même en temps de guerre.

Nous avons parcouru un long chemin depuis le rapport Graça Machel (voir A/51/306), qui a abouti à la création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et à l'adoption de protocoles facultatifs, des Principes de Paris et du Cap et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Les idées et politiques importantes et nobles ne manquent pas. Toutefois, les pays ne font toujours pas montre de la volonté nécessaire pour mettre pleinement en œuvre ces idées, merveilleuses sur le papier, mais dont la plupart ne sont pas des documents juridiquement contraignants et reposent sur la conviction que notre

monde ne saurait s'abaisser en deçà d'un certain seuil de dignité humaine. Aujourd'hui, je ne suis pas sûr que ce soit vrai.

L'Université des Nations Unies a récemment publié une étude intitulée « *Bercés par le conflit : L'implication des enfants au sein des conflits armés contemporains* », étude commandée par divers organismes des Nations Unies, avec la participation sur le terrain de la société civile des pays dans lesquels l'étude a été réalisée. Celle-ci se penche particulièrement sur les concepts de radicalisation et de déradicalisation dans trois conflits en cours dans le monde, avec des études de cas concernant la Syrie, l'Iraq, le Mali et le Nigéria et des recherches émanant d'autres pays. C'est une étude que je recommande à tous de lire pour comprendre notre but aujourd'hui.

Elle argue que les groupes terroristes et extrémistes qui posent de nouvelles menaces à la sécurité dans le monde, et en particulier les enfants qui se trouvent dans les rangs de ces groupes au moment de leur démobilisation, sont perçus et traités différemment par les États. Certains enfants sont jugés au lieu d'être réinsérés. Ils subissent des mesures punitives, qui s'inscrivent en violation directe des principes du droit international et de la plupart des résolutions que nous adoptons. La réalité que je voudrais souligner est expliquée dans cette étude :

« Toute association avec des groupes qualifiés de « terroristes » ou « d'extrémistes violents » est de plus en plus considérée comme criminelle et les enfants pris au piège de telles qualifications risquent la détention, les poursuites et, parfois, les mauvais traitements. Certains États poursuivent les mineurs en fonction de la législation antiterroriste applicable aux adultes, et certains ont « abaissé l'âge de la responsabilité pénale pour permettre aux tribunaux de juger des enfants d'à peine 15 ans ». En Iraq, les autorités détiennent « plus de 1 400 femmes étrangères et leurs enfants, qui se sont rendus en même temps que les combattants de [l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)] à la fin août 2017 », pour des motifs juridiques contestables; au Kurdistan, des garçons sont détenus et torturés parce qu'on les soupçonne d'avoir rejoint l'EIIL; en Syrie, des garçons qui quittent Raqqa sont arrêtés et « détenus, maltraités et stigmatisés parce qu'on soupçonne leur affiliation ». On pense que le Gouvernement nigérian détient actuellement des

milliers d'enfants (ainsi que des adultes) dont il craint qu'ils soient associés à Boko Haram. Nombre de ces détenus ont été repérés durant des opérations militaires, mais d'autres – y compris d'innombrables enfants – semblent avoir été arrêtés arbitrairement alors qu'ils fuyaient Boko Haram. Ces détenus, qui ne font l'objet d'aucun chef d'accusation et qui n'ont pas accès à leurs famille ou à un avocat, sont emprisonnés dans des conditions déplorables, et semblent être détenus en violation de la législation nigériane et du droit international. En dehors de tout contexte de conflit, les États amendent également leur droit pénal et leurs procédures administratives pour renforcer les pouvoirs antiterroristes en place. En France, dans le cadre des efforts visant à renforcer le dispositif national de lutte contre le terrorisme, la durée maximale de la détention provisoire a été portée à trois ans pour les mineurs de 16 ans et plus. Les infractions liées au terrorisme sont devenues si générales qu'une vague affiliation, des actes préparatoires ou accessoires, et un appui matériel sont de plus en plus visés, ce qui fait qu'il est de plus en plus probable de prendre des enfants dans ces filets, d'autant que ceux-ci ne jouent généralement aucun rôle pour commanditer, diriger ou planifier des activités terroristes.

Certains États arguent de l'association suspectée ou démontrée d'un enfant (ou d'un adulte) avec des groupes armés pour l'interdire d'entrée sur le territoire et/ou le déchoir de sa nationalité. Certains pays ont mis en place des mesures administratives pour que ceux qui souhaitaient revenir de zones de conflit en soient dissuadés, et sont même allés jusqu'à refuser de laisser les enfants rentrer dans leur pays s'ils étaient soupçonnés d'avoir participé à des actions commises par un groupe armé. Par exemple, la Ministre britannique de l'intérieur a annoncé que le Gouvernement était habilité à révoquer la citoyenneté britannique si cela était dans l'intérêt du public. »

Les grands problèmes sous-jacents qui existent déjà dans les sociétés sont exacerbés par la présence des groupes jihadistes ou radicaux. Il faudra à l'avenir remédier à ces problèmes, et non faire en sorte que ce soient les enfants qui aient à en répondre. Il faut faire une exception s'agissant des mesures dont nous convenons

pour protéger les enfants et il faut systématiquement servir l'intérêt supérieur des enfants.

Si nous quittons cette salle – et nous devons être honnêtes les uns avec les autres – pour instaurer la paix dans le monde, nous devons nous assurer que, ce faisant, nous ne violons pas les principes ou droits fondamentaux à la base de la dignité humaine à mesure de nos progrès. Nous avons tous conscience de la nécessité de faire prévaloir la sécurité dans le monde et de ce qui doit être fait pour y parvenir, mais n'oublions pas notre humanité tandis que nous nous attelons à ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Beah de sa déclaration.

Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M^{me} Joy Onyesoh, Présidente de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté au Nigéria.

M^{me} Onyesoh (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'honneur qui m'est donné de prendre la parole devant l'Assemblée générale ce matin.

En ma qualité de Présidente de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté au Nigéria, j'ai eu l'occasion de travailler à de multiples niveaux. Au cours de l'une de mes visites dans un camp de déplacés dans une communauté dans l'État de Borno, dans le nord-est du Nigéria, j'ai rencontré une dame que j'appellerai Amina. Amina a raconté son histoire du conflit qui submerge le nord-est du Nigéria. Lorsqu'elle a fui sa communauté attaquée par Boko Haram, elle était accompagnée de ses trois enfants : un bébé de sept mois, une fille de dix ans et un garçon de quatre ans. Au moment de fuir, elle a attaché sa petite fille sur son dos et demandé à sa fille aînée de s'occuper de son petit frère, et ils se sont mis à courir. Dans sa fuite, elle ne s'est pas rendue compte du moment où l'enfant qu'elle avait attaché sur son dos est tombé. Et sa fille aînée ne sait pas à quel moment elle a perdu son petit frère. C'est l'une des réalités du coût humain des conflits.

Lorsque nous parlons de pérennisation de la paix, nous devons être conscients qu'il nous faut adopter une démarche intégrée à plusieurs volets, qui inclut de placer les voix et les droits des femmes au centre et de passer d'une réaction aux crises à une prévention des conflits plus dynamique. Il nous faut donc réorienter notre action, promouvoir une participation constructive des femmes du pays et procéder à une analyse des causes

profondes afin de parvenir à la paix. Pour être efficace, une analyse des conflits tenant compte des disparités entre les sexes implique d'adopter une démarche participative qui sollicite et utilise l'expérience des différentes parties prenantes. Le processus devrait viser à substituer l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes à la force structurelle.

Amina n'est que l'une des milliers de femmes que nous voyons dans divers pays, du Nigéria au Cameroun, du Niger au Tchad et en Colombie. Elles sont le visage et la réalité des conflits armés. C'est pourquoi il importe au plus haut point - si les Nations Unies et la communauté internationale veulent appuyer efficacement la participation et réduire les risques de voir les communautés marginalisées - qu'il y ait une approche globale de la prévention qui renforce les droits fondamentaux des femmes et réduit les conflits armés et violents, notamment en traitant de la masculinité violente et du désarmement.

En s'engageant à analyser les conflits en tenant compte de la problématique hommes-femmes, il faut accorder la priorité à une collaboration accrue avec la société civile en tant que partie prenante clef, et prendre des mesures en vue de garantir une véritable participation. Cela exige de passer des chiffres symboliques à un engagement concret, ainsi que d'élaborer des interventions ciblées qui soient appropriées et adaptées au contexte. Cela exige aussi de créer un environnement favorable aux femmes de la société civile, qui garantisse l'accès à la justice, accroisse le financement continu et durable des activités de base, ainsi qu'un appui politique à l'action menée par les femmes sur le terrain.

Je me félicite du nombre accru de membres de la société civile qui ont pris la parole au Conseil de sécurité l'année dernière. Le fait que lors de leur visite dans la région du bassin du lac Tchad les membres du Conseil de sécurité aient tenu d'abord à rencontrer la société civile et que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ait intensifié le dialogue avec la société civile, a été réellement plus que louable.

Dans l'avion qui me ramenait du Nigéria à New York, j'ai eu l'occasion de regarder un film américain, intitulé « Hidden figures ». Le film raconte et représente les différentes réalités de trois mathématiciennes de la NASA, dont les rôles ont été campés par Octavia Spencer, Janelle Monáe et Taraji Henson qui transcendent les limites sexuelles et raciales pour aider au lancement

d'un astronaute, Glen Powell, dans l'espace. Une chose m'a frappée dans ce film : c'est la mesure dans laquelle les femmes sont des figures cachées dans la prévention des conflits et dans les processus de transformation des conflits et de consolidation de la paix. Nous ne cessons de dire que les femmes sont au cœur de la pérennisation de la paix, mais comment mettons-nous en œuvre sur le terrain ces stratégies? Et comment traduisons-nous en actes ces paroles que nous répétons depuis trop longtemps?

Nous vivons et travaillons dans des structures qui excluent, discriminent et stéréotypent continuellement les femmes. Nous entendons des discours qui sont en dissonance avec les actions qui sont menées sur le terrain. En tant que militantes, nous continuerons à promouvoir et à plaider en faveur d'une approche intégrée qui place les droits et les perspectives des femmes au centre de la pérennisation de la paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est l'un des mieux reconnus à l'ONU. Pourtant, le financement de l'égalité des sexes et le renforcement des mouvements de femmes demeurent insuffisants.

Entre 2012 et 2013, 2% seulement de l'aide à la paix et à la sécurité fournie aux États fragiles a ciblé l'égalité des sexes. Entre 2010 et 2015, l'aide financière allouée par les principaux pays donateurs pour promouvoir l'égalité des sexes a baissé de plus de 50%. Sur les près de 74 plans d'action nationaux existants concernant les femmes et la paix et la sécurité, seuls 23% incluent un budget pour leur mise en œuvre. Nous ne cessons de voir des budgets nationaux ne tenant pas compte de la problématique hommes-femmes, ce qui entraîne des coupes dans les dépenses consacrées à la prestation de services sociaux et de santé publique, contribuant ainsi à la féminisation de la pauvreté et aggravant encore davantage l'inégalité entre les sexes.

Dans le cadre de l'action menée depuis plus de 100 ans par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté en vue d'une approche intégrée de la paix et de la sécurité internationales, nous appelons à une action mettant la participation des femmes et leurs droits au cœur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. En particulier, nous demandons qu'il soit procédé, à l'échelle du système, à une analyse des conflits qui tienne compte de la problématique hommes-femmes et qui soit fondée sur les perspectives des femmes locales et sur des partenariats qui privilégient les femmes de la société civile en tant qu'actrices clefs, avec un financement accru en faveur

de l'égalité des sexes, notamment un appui fondamental aux femmes de la société civile. Enfin, la pérennisation de la paix requiert une volonté politique cohérente et résolue de sortir de notre zone de confort et de contester les discours dominants sur la problématique hommes-femmes, l'analyse des conflits et le pouvoir.

Alors que nous poursuivons notre dialogue dans le cadre de la réunion de haut niveau, je laisserai les membres réfléchir à cette importante question. Au-delà de la rhétorique, sommes-nous déterminés à prendre les mesures audacieuses qui garantiront une approche inclusive, responsable et démilitarisée de la pérennisation de la paix? C'est une question que nous devons nous poser en tant que collectif. Le système des Nations Unies est une lueur d'espoir pour les hommes comme pour les femmes, et nous devons garder vivace la flamme de l'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Onyesoh de sa déclaration.

Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M^{me} Jayathma Wickramanayake, Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse.

M^{me} Wickramanayake (Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse) (*parle en anglais*) : « Et je si disais que le conflit a du bon? » Le conflit n'est pas mauvais; il a du bon en fait », m'a dit Mohammed, 25 ans, alors qu'on était assis dans un abri temporaire à l'intérieur d'un camp pour personnes déplacées à Bagdad, en Iraq. Le camp était surpeuplé d'Iraqiens déplacés arrivés de Mossoul en août dernier après un voyage éprouvant. Ils avaient tous perdu maisons, leur biens, leur éducation et leurs êtres chers lorsqu'ils ont échappé à Daech.

« Comment quelqu'un qui a tout perdu à cause d'un conflit peut-il dire que les conflits ne sont pas une mauvaise chose? », lui ai-je demandé, surprise. Mohammed m'a répondu : « Au fil du temps, le terme 'conflit' a acquis une connotation négative. Je ne suis pas d'accord. L'existence de conflits signifie qu'il y a de la diversité, qu'il y a des divergences d'opinions et que le statu quo est remis en question. Ce sont là autant d'éléments importants pour l'évolution de la civilisation humaine. » Et il a continué : « Mais ce qui décide véritablement si un conflit est une bonne ou une mauvaise chose, c'est la façon dont nous choisissons de réagir à ce conflit et de le résoudre.

La décision de recourir à la non-violence au lieu de la violence, au dialogue au lieu de l'arrogance, au

compromis au lieu de l'intransigeance déterminera la façon dont les conflits seront écrits dans les livres d'histoire. Nous avons grandi dans une ère de conflits et de violences inimaginables et de déplacements forcés sans précédent. S'il est une génération qui connaît la valeur de la paix, c'est la nôtre. Par conséquent, il en va de notre responsabilité, en tant que génération, de ne pas répéter les erreurs des générations précédentes. Il y aura toujours des conflits, mais notre génération choisira de les régler pacifiquement. » Je suis tout à fait d'accord avec Mohammed.

La nature complexe de la pérennisation de la paix nous oblige à exploiter le potentiel et la créativité des jeunes – la génération la plus nombreuse de l'histoire du monde. Environ 408 millions de jeunes vivent dans des situations de conflit armé ou de violence. Hier, j'ai eu le privilège de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur les jeunes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8241). La contribution que les jeunes femmes et les jeunes hommes peuvent apporter à la prévention des conflits, aux secours humanitaires, aux négociations de paix et à une paix pérenne étaient au cœur du débat. Il y a eu un appel retentissant pour soutenir les jeunes qui œuvrent à la paix et à la stabilité au sein de leurs communautés, souvent avec très peu d'appui, de moyens ou de visibilité et qui sont parfois directement menacés.

J'invite tout un chacun à lire l'étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité (voir A/72/761), qui contient les vues et les aspirations non filtrées de plus de 4000 jeunes du monde entier. Elle nous présente des perspectives inédites sur la manière dont les jeunes perçoivent et expérimentent le monde dans lequel nous vivons, sur leurs espoirs pour la paix et la sécurité et sur ce qu'ils attendent des gouvernements et du système multilatéral.

Selon l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité, et comme illustré encore et encore dans mes échanges avec les jeunes sur le terrain, il existe deux questions clefs sur lesquelles nous devons nous pencher sans plus tarder. La première porte sur la méfiance croissante des jeunes générations vis-à-vis des institutions politiques officielles; la seconde concerne l'exclusion des jeunes d'une véritable participation à la vie civique, politique et économique.

Soutenir les mécanismes de participation de la jeunesse, tels que les conseils de la jeunesse, les organisations dirigées par des jeunes ou encore les réseaux de jeunes, et associer les jeunes aux processus électoraux, aux structures des partis politiques, aux

processus de paix officiels et aux organes de décision aux niveaux local, national et international est la clef d'une paix pérenne. Comme j'aime à le dire, garantir une participation véritable des jeunes, c'est prévenir. Je suis convaincue que la présente réunion de haut niveau mettra l'accent sur des mesures concrètes qui contribueront à lutter contre la méfiance que les jeunes ont exprimée avec tant de véhémence, ainsi qu'aux injustices structurelles auxquelles ils se heurtent, qui les empêchent de concrétiser leur véritable potentiel.

Depuis trop longtemps, les jeunes demandent à l'ONU d'aller au-delà de la seule prise en compte des besoins immédiats des pays déchirés par la guerre pour mettre l'accent sur la pérennisation de la paix. Nous avons besoin que l'ONU soit proactive, non pas réactive. C'est pourquoi nous devons faire fond sur le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité, tel que mandaté par la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité. Le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité est au carrefour du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que du cadre des droits de l'homme, et constitue une contribution fondamentale à la prévention des conflits et de la violence. Ce programme a vu le jour pour qu'il ne soit pas fait appel aux jeunes uniquement lorsqu'il est temps d'agiter des drapeaux, que leurs voix sont nécessaires ou pour faire la guerre, mais pour qu'ils soient également écoutés et pris au sérieux lorsqu'ils veulent façonner leur présent et leur avenir.

Hier, au nom des jeunes, j'ai demandé au Conseil de sécurité de renforcer davantage le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité et d'organiser des discussions régulières sur le rôle des jeunes dans la pérennisation de la paix. Aujourd'hui, je lance le même appel aux membres de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est composée de représentants de chaque État Membre; grâce à son immense portée, elle peut véritablement changer la donne pour la génération actuelle de jeunes. Ce faisant, ces jeunes pourront ouvrir la voie pour les générations à venir. La consolidation de la paix dirigée par les jeunes peut bénéficier de l'appui politique, institutionnel et, surtout, financier des Membres. C'est pourquoi je leur demande de faire en sorte que les droits des jeunes soient au cœur de la pérennisation de la paix.

J'ai deux brèves recommandations qui pourraient être examinées lors des dialogues aujourd'hui et demain.

Premièrement, le financement durable de la paix doit comprendre un accroissement significatif des fonds affectés au travail de consolidation de la paix dirigé par les jeunes. Un peu plus tôt, le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général ont appelé à une augmentation des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix. Je voudrais aller plus loin et inviter les membres de l'Assemblée générale à envisager de financer adéquatement l'instrument consacré à la jeunesse dans le Fonds pour la consolidation de la paix en vue d'offrir un appui concret aux jeunes artisans de la paix sur le terrain. Ces jeunes ont une capacité singulière d'accéder aux communautés isolées et aux parties prenantes marginalisées. Ils ont besoin de sources de financements accessibles et de soutien pour renforcer leurs organisations.

Deuxièmement, les États Membres doivent voir les jeunes comme leurs partenaires dans le cadre du programme de pérennisation de la paix et non pas comme une note de bas de page dans leurs politiques ou un problème qu'il faut gérer. Transformer l'action de l'ONU en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, en particulier sur le terrain, exige de veiller à ce que les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies disposent des compétences et des structures nécessaires pour impliquer les jeunes en tant qu'acteurs productifs et positifs. Notre nouvelle approche de la paix doit veiller à ce que les jeunes soient intégrés à tous les stades du programme de pérennisation de la paix, de la planification à l'exécution, de l'examen aux mesures prises pour en assurer la viabilité.

Dans le cadre de discussions mal informées ou encore dans les médias traditionnels, les jeunes sont dépeints comme une menace pour la paix et la sécurité, mais j'ai eu le privilège exceptionnel de rencontrer de jeunes bâtisseurs de la paix sur le terrain. J'ai rencontré un groupe de jeunes en Iraq qui travaillent avec des jeunes de diverses origines, religions et ethnies pour se former les uns des autres afin de régler les conflits par le dialogue et la négociation. En Somalie, j'ai rencontré des jeunes qui ont formé un groupe de réponse d'urgence suite aux attaques terroristes perpétrées à Mogadiscio l'année dernière. En Colombie, j'ai rencontré des jeunes qui ont organisé un camp pour la paix et qui, par des manifestations silencieuses, ont fait pression sur leur gouvernement jusqu'à ce qu'un nouvel accord de paix soit conclu. Ici, aux États-Unis, j'ai regardé les jeunes défiler pour défendre leur vie.

Voilà le potentiel et l'engagement que les jeunes offrent aux États Membres en tant que décideurs. Nous pouvons choisir de ne pas entendre cet appel et nous pouvons choisir d'exclure ce potentiel. Toutefois, cela signifierait que, dans 20 ans, je siégerais dans cette salle et aurais à écouter un autre jeune appelant à l'autonomisation des jeunes et revendiquant leurs droits, et nous serions toujours au même point dans l'histoire, sans avoir avancé d'un centimètre. Je demande aux membres de l'Assemblée générale de ne pas oublier qu'une génération compte sur eux pour prendre les bonnes décisions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wickramanayake de sa déclaration.

Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre de cette séance d'ouverture de la réunion de haut niveau.

Nous allons maintenant commencer le débat de haut niveau, qui sera suivi du débat en séance plénière.

Je voudrais rappeler aux membres que l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution A/72/L.49 après que nous aurons entendu tous les orateurs inscrits sur la liste pour le débat en séance plénière.

L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. M. le Roi Philippe, Roi des Belges.

Le Roi Philippe : Réaliser une paix durable dans le monde, n'est-ce pas là notre ambition à tous? Cette paix est plus que jamais nécessaire, mais aussi plus que jamais à notre portée. Ce n'est pas une utopie. Il faut y croire et agir en conséquence. Le constat que le nombre de conflits violents majeurs a triplé depuis 2010 doit nous faire réagir. Des centaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants perdent la vie, sont déplacés de force ou s'exilent pour survivre. Des économies sont dévastées. Des pays ne se reconstruisent que très difficilement. Ce constat doit nous faire réagir avec d'autant plus de détermination que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté il y a à peine deux ans, est menacée dans de nombreux pays par les conflits qui y sévissent.

Au cours de son histoire, au cœur de l'Europe, la Belgique a connu des conflits armés majeurs. Mon pays s'est engagé pleinement dans les Nations Unies et dans la construction européenne parce qu'il s'agissait de deux projets de paix durable, fondés sur le dialogue, la solidarité et le respect d'autrui. L'Europe s'est faite grâce à une réconciliation en profondeur et par un

rapprochement progressif. Pour un pays comme le mien, qui a été pendant des siècles une terre de champs de batailles, accueillir la capitale de l'Europe pacifiée, est non seulement une victoire sur l'histoire, mais surtout l'aboutissement d'efforts soutenus. L'Europe est un projet porteur, qu'il s'agit de continuer à construire et à améliorer. Cela nécessite une vigilance constante et une réelle force de conviction. La paix durable à laquelle nous continuons à aspirer, c'est plus que l'absence de guerre, plus encore que la création d'institutions. C'est la mise en place d'un cadre respectueux de la dignité humaine.

C'est cette même paix durable que prône la Charte des Nations Unies quand elle invite à prendre des « mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix ». Comme le rappelle son préambule, la Charte se fonde sur « la dignité et la valeur de la personne humaine ». L'ambition qui nous guide tous est de créer des sociétés qui n'humilient personne, qui ne laissent personne de côté, qui donnent à chacun la faculté d'avoir confiance en soi et d'exprimer ses talents. La dignité d'une société se mesure à la manière dont elle prend soin des plus faibles et des plus fragiles.

C'est pourquoi la Belgique soutient fermement la direction donnée par le Secrétaire général et par le Président de l'Assemblée générale de mettre la prévention de la violence au premier plan de l'Organisation. Le Programme 2030 est un tel instrument de prévention, et donc de développement. Réduire la pauvreté, les inégalités et les discriminations, garantir la protection et le respect des droits humains pour tous, reconnaître la place égale des femmes dans la société, lutter contre la dégradation de l'environnement, mettre en place des institutions résilientes, capables de détecter et de gérer les tensions, voilà ce qui permet de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Dans nos sociétés, stimulées, mais aussi fragilisées, par les nouvelles technologies, une vigilance accrue est nécessaire. Et dans notre monde aux frontières plus floues, cette vigilance nous engage tous. Au fil des ans, l'Organisation a développé des instruments performants de détection de risques et de médiation. Utilisons-les pleinement, de concert avec les partenaires régionaux. Unir ses forces en vue de mieux atteindre un objectif, ce n'est pas faire abandon de souveraineté, mais au contraire en faire pleinement usage.

L'Organisation a également développé une longue expérience de consolidation de la paix. Pour éviter que des États sortis d'un conflit ne plongent à nouveau dans

la violence, nous savons toute l'importance du rôle de leaders nationaux déterminés et du rétablissement d'institutions inclusives et représentatives, au service des gens. Des institutions dans lesquelles ils se reconnaissent et dans lesquelles ils ont confiance. Une telle paix ne peut s'installer qu'en impliquant toute la société, et notamment les femmes et les jeunes, qui dans de nombreux pays représentent une part croissante de la population. C'est le travail commun de cet ensemble de partenaires, et l'appropriation de ce processus, qui créent le socle solide d'une paix durable.

Si la paix se forge par l'action, elle se réalise dans le temps. Les relations entre les hommes ne se décrètent pas, elles se construisent ou se reconstruisent, patiemment, dans la confiance. Les conflits et les guerres causent des blessures si profondes que la fin des hostilités n'est que le début d'un long parcours. L'ancien Président égyptien Anwar al-Sadat, s'adressant à la Knesset en 1977, soulignait à merveille la nécessité de reconfigurer les relations entre parties. Et je cite :

« Il reste un autre mur. Ce mur constitue une barrière psychologique entre nous, une barrière de suspicion, de rejet, de peur, de déception, une barrière d'interprétation faussée de chaque événement et de chaque déclaration. Aujourd'hui, je vous demande pourquoi ne nous donnerions-nous pas la main avec foi et sincérité afin qu'ensemble nous puissions détruire cette barrière? »

Oui, il faut du temps pour guérir les blessures causées par l'humiliation et la violence. Il faut du temps pour démobiliser, désarmer, réinsérer. Il faut du temps pour juger et punir. Il faut du temps pour faire mémoire et pour que les victimes d'humiliations trouvent elles-mêmes la force de tendre à nouveau la main. Conscients du temps nécessaire pour que ce travail se réalise, notre devoir collectif, face à chaque situation de crise, est de construire, sans tolérer de retard, le cadre qui rende possible une paix durable.

Les échecs rencontrés par l'Organisation au cours des dernières années pour empêcher les guerres ou y mettre fin rapidement ne doivent pas faire oublier les succès obtenus grâce à la détermination de la communauté internationale lorsqu'elle se montre capable d'agir pour le bien commun, mais aussi grâce à la volonté des parties impliquées et des dirigeants concernés.

Toutefois, l'ampleur, la complexité et la durée de nombreux conflits encore en cours doivent nous inciter

à trouver d'autres voies, qui à terme nous rapprocheront de la paix durable qui fait l'objet de nos échanges d'aujourd'hui. La tâche n'est pas aisée, mais elle repose avant tout sur la foi en l'homme et notre fidélité envers la Charte, pour laquelle nous nous sommes engagés. La Belgique entend assumer pleinement cet engagement et poursuivre cette ambition avec détermination.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie.

Le Président Santos Calderón (*parle en espagnol*) : La réalisation d'une paix durable et le règlement définitif d'un conflit qui a paralysé la société durant plus de 50 ans constituent le plus grand défi qu'un pays puisse avoir à relever. En effet, de la même manière qu'il est plus difficile de faire la paix que de faire la guerre, il est plus difficile de consolider la paix que de faire taire les armes. C'est cependant le défi le plus beau et le plus important qu'il soit donné à un pays de relever, le seul qui lui permette d'accéder au développement, à la prospérité et à la concorde. Pour y parvenir, il était essentiel que nous partions sur de bonnes bases. Il ne suffisait pas de mettre fin au conflit. Nous devons convertir la paix en une chance historique de surmonter les graves problèmes non réglés du fait de la guerre.

Le premier élément, et sans conteste le plus difficile, de toute négociation est la dichotomie qui existe entre la paix et la justice. Pour trouver le juste équilibre, notre boussole, notre ligne de conduite, a consisté à placer les victimes et leurs droits au centre du débat et du règlement du conflit. Nous avons recouru à la notion de justice transitionnelle, et plus qu'un simple tribunal, nous avons mis en place un véritable système pour garantir la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition du conflit. C'est la première fois de l'histoire que les deux parties à un conflit décident d'un commun accord de mettre en place un système de justice et de se soumettre à son autorité, dans la droite ligne du Statut de Rome. Cette justice spéciale est chargée de juger et de sanctionner les principaux responsables des crimes les plus graves. Elle exige toute la vérité, des réparations pour les victimes et la promesse de non-répétition du conflit, et elle prononce également des peines selon le principe de la justice réparatrice.

Ce que veulent avant tout nombre des victimes, c'est connaître la vérité, savoir ce qui est arrivé à leurs proches, plus encore que voir les responsables

sanctionnés. À cette fin, nous avons créé une commission qui a été chargée d'établir la vérité sur les événements qui se sont produits dans le contexte du conflit. Rien n'est plus important dans la recherche de la vérité que de savoir ce qu'il est advenu des personnes disparues durant le conflit. C'est pourquoi, dans le cadre du système de justice transitionnelle, nous avons créé une unité spéciale de recherche des personnes portées disparues. En moins d'un an et demi, nous sommes parvenus à rendre ces trois éléments opérationnels.

La réussite de ces efforts est essentielle pour instaurer une paix stable et durable. Toutefois, nous n'avons pas attendu l'accord de paix pour honorer les victimes et leurs droits. Il y a sept ans, avant d'entamer les négociations de paix, nous avons adopté une loi historique, la loi relative aux victimes et à la restitution des terres, afin de commencer à offrir des réparations aux victimes et de garantir leurs droits. L'ancien Secrétaire général, Ban Ki-moon, était d'ailleurs présent lors de sa promulgation.

Aujourd'hui, la Colombie dispose d'un système d'aide aux victimes et de réparation unique au monde. Quelque 800 000 victimes ont déjà obtenu réparations, un nombre sans précédent, même s'il reste beaucoup à faire. Nous sommes en train de rendre leurs terres à ceux qui les ont perdues du fait de la violence. Ainsi, 300 000 hectares de terres ont déjà été restitués à leurs propriétaires légitimes et 500 000 hectares supplémentaires attendent une décision de justice.

S'il est fondamental de reconnaître et de défendre les droits des victimes pour consolider la paix, il est également essentiel d'éviter de nouvelles victimes. À cet égard, une fois l'accord signé, la priorité a consisté à désarmer et démobiliser rapidement et véritablement les combattants. La Colombie y est parvenue avec l'appui inestimable du Conseil de sécurité. Un nombre sans précédent d'armes ont été rendues par les combattants en un temps record, huit mois à peine après la signature de l'accord. Aujourd'hui, les ex-combattants entament leur processus de réintégration.

La Colombie a une vaste expérience dans ce domaine, et nous en avons tiré les enseignements. Nous avons appris qu'il n'est pas facile de formuler des projets productifs, de vrais projets de vie, et qu'il ne suffit pas d'avoir des moyens financiers. Il faut éduquer et former les personnes et mettre en place des projets durables. Sans quoi, la réintégration est vouée à l'échec et la violence risque de réapparaître. Et cela, nous ne le permettrons pas.

Un aspect fondamental du règlement d'un conflit armé interne consiste à ouvrir les portes de la démocratie aux ex-combattants. Aujourd'hui, cette guérilla, qui a ravagé notre pays pendant plusieurs décennies, est un parti politique légal qui participe aux élections et recherche l'adhésion des citoyens par la parole plutôt que par les armes.

Nous sommes également en train de débarrasser la campagne colombienne de ces armes invisibles et inhumaines que sont les mines antipersonnel. Sur plus de 670 municipalités infestées de mines, 225 ont déjà été débarrassées de cette menace, et nous procédons actuellement au déminage de 230 autres. Les agriculteurs, les soldats, les ex-combattants et la communauté internationale travaillent de concert pour libérer totalement notre campagne de cet ennemi invisible d'ici à 2022.

En Colombie, le fléau du trafic de stupéfiants a alimenté le conflit, et le conflit a fait qu'il était difficile de lutter efficacement contre ce trafic. C'est pourquoi les négociations ont également porté sur la question de la drogue. Sans les Forces armées révolutionnaires de Colombie, nous avons pour la première fois la possibilité de régler de manière structurelle le problème de la production de la coca. Un programme de substitution volontaire et d'élimination forcée de la culture de la coca a été mis en place. Nous nous attaquons simultanément à d'autres maillons de cette chaîne et les résultats que nous obtenons sont sans précédent, y compris en terme de volume de drogue saisie.

Néanmoins, comme je l'ai dit il y a deux ans durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale (voir A/S-30/PV.5), la guerre que le monde a déclarée contre la drogue il y a plus de 40 ans, ici même à l'ONU, n'a pas été gagnée. La stratégie reposant uniquement sur l'interdiction et la répression ne s'est soldée que par un plus grand nombre de morts, d'individus en prison et d'organisations criminelles toujours plus dangereuses.

Aujourd'hui, le trafic de drogues demeure la principale menace à la paix. Les cartels transnationaux assassinent les responsables sociaux déterminés à reconverter les cultures dans mon pays. Le combat pour gagner le contrôle de ce commerce – qui perdurera tant que la demande continuera d'exister – s'est soldé par des morts et une recrudescence de la violence en Colombie et dans la région, comme nous l'avons vu il y a une semaine en Équateur. Si nous voulons mettre fin à cet enchaînement de morts et de destruction sociale que nous a laissé le trafic de drogues, et si nous

voulons protéger la paix de la Colombie, de la région et du monde, nous devons modifier la stratégie globale de lutte contre le problème de la drogue.

Je tiens une fois encore à appeler le monde à ouvrir d'urgence les yeux et à reconnaître que, si nous persistons sur la même voie, nous continuerons d'obtenir les mêmes résultats : des détenus plus nombreux, des morts plus nombreux et des mafias plus fortes. Il ne sert à rien de mettre les consommateurs et les agriculteurs en prison. Changeons d'approche. Sous le principe de la responsabilité partagée, travaillons ensemble à réduire la demande et à sanctionner les organisations criminelles transnationales qui s'enrichissent grâce à cette activité et qui sèment la douleur et la mort sur leur passage.

Construire la paix, c'est comme construire une cathédrale. C'est un processus long et complexe, qui prend du temps – tel un édifice construit pierre après pierre –, et que nous venons à peine de commencer, mais qui montre déjà des résultats. L'an dernier a été l'année la plus calme de notre histoire récente. Nous avons enregistré le taux d'homicide le plus bas de ces 42 dernières années. Nous avons rencontré des difficultés, naturellement, mais nous avançons. Le Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies de l'Université Notre-Dame, choisi par les deux parties pour chaperonner le processus, a souligné que l'accord de paix colombien était l'un des meilleurs et des plus complets au monde. D'après le suivi assuré par l'Institut, sur les 558 points de l'accord, 238 ont déjà commencé à être mis en œuvre, soit 43 % du total.

Des défis considérables nous attendent toujours. Le plus complexe et le plus difficile consistera à étendre l'autorité de l'État à la totalité du territoire et à créer des perspectives de développement économique et social à long terme. C'est aussi là que se joue la pérennité de la paix. Sur ce front, nous n'avons pas non plus attendu que la paix soit signée pour commencer à faire évoluer la situation et remplir les conditions fondamentales requises pour faire en sorte que cette paix soit pérenne. En ces huit années ou presque, nous avons réduit la pauvreté, nous avons fait de l'éducation le principal poste du budget national, et la santé est désormais un droit fondamental pour tous les Colombiens. En outre, une fois que l'accord de paix a été signé, nous avons élaboré un plan-cadre d'exécution à 15 ans, qui nous servira de feuille de route.

Nous avons défini 500 indicateurs pour cet horizon de 15 ans. D'ici à la fin de cette année, nous devrions en avoir atteint 80. À ce jour, nous avons réalisé 61 % de ces

objectifs et nous entendons accélérer le rythme pour les atteindre à 100 %. Pour ces 15 années, nous avons prévu des investissements de plus de 129 milliards de pesos, soit environ 40 millions de dollars, pour que les régions qui ont le plus souffert du conflit puissent bénéficier de services de santé, d'éducation et de logement, disposer d'infrastructures et, en définitive, de possibilités. Dans le cadre de ces efforts, l'appui de la communauté internationale sera tout aussi crucial que celui qu'elle nous a accordé jusqu'ici et dont nous la remercions de tout cœur.

D'ailleurs, notre pays a eu l'honneur d'accueillir le Secrétaire général, M. Guterres, en janvier et le Président de l'Assemblée générale en mars. Ils ont pu observer nos progrès sur le terrain, ainsi que les défis auxquels nous nous heurtons. Nous les remercions infiniment de leur appui et de leur présence.

C'est là l'essence du concept de paix pérenne qui nous réunit aujourd'hui : une approche incluant la fin de la violence, la réconciliation entre les populations et avec l'environnement, et un engagement ferme en faveur du développement durable. Il s'agit d'une paix qui, comme dans le cas de la Colombie, doit autonomiser les communautés, en particulier les femmes et les communautés autochtones et afrocolombiennes qui ont particulièrement souffert des rigueurs du conflit. En Colombie, nous avons montré qu'il était possible de mettre fin aux conflits les plus complexes, de trouver des terrains d'entente et de panser les blessures causées par des décennies d'affrontement.

Nous partageons notre histoire avec fierté et pleins d'espoir en un avenir meilleur, non seulement pour nous-mêmes mais aussi pour l'humanité. Nous partageons notre histoire pour qu'elle puisse servir dans toutes les régions de notre planète qui subissent les rigueurs de la guerre, et nous le faisons forts de la conviction qu'il est possible de mettre fin aux conflits armés, même aux plus complexes et aux plus longs. Il ne s'agit ni de simples paroles ni de vœux pieux. Les faits sont là. En Colombie, avec l'appui de la communauté internationale, nous avons rendu possible l'impossible.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Michael Higgins, Président de l'Irlande.

Le Président Higgins (*parle en anglais*) : Je tiens, au nom du peuple d'Irlande, à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance, car elle permet de poser un certain nombre de

questions fondamentales s'agissant de la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies.

N'est-ce pas la plus profonde des condamnations de ce que nous avons fait de l'héritage de nos cultures, de notre bon sens, de notre déontologie et de nos systèmes de croyances que, dans ces premières décennies du XXI^e siècle, nous vivions dans un monde marqué par tant de guerres – des guerres dont les préparatifs accaparent les esprits scientifiques et technologiques les plus brillants, et dans lesquelles les civils sont plus en danger que jamais, victimes d'atrocités, de famines aussi bien naturelles que délibérées et de déplacements sans précédent?

N'est-ce pas faire offense à l'humanité que, dans ces premières décennies d'un XXI^e siècle qui recelait tant de promesses, alors que nous avons la capacité d'abolir toutes les formes de pauvreté humaine, nous vivions sur la même planète que des centaines de millions de personnes qui – en ce moment-même – ne peuvent ni jouir de leurs droits les plus fondamentaux ni vivre dans la dignité? Pourquoi sommes-nous revenus, je le demande, à la politique de la peur, au lieu d'épouser la promesse d'une politique des possibles? N'est-ce pas rien moins qu'un outrage moral, par ailleurs, que notre capacité sans bornes à être créatifs et innovants, ainsi que les fruits de la science et de la technologie soient mis au service non pas de la promotion et de la préservation de la paix, mais de la recherche et de la quête de la guerre?

Le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général nous ont invités à nous réunir tous ici durant ces deux jours afin de réfléchir à la réalisation de cinq objectifs précis, dont chacun a fait l'objet de nombreux débats, non seulement au sein de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, mais également dans le cadre de forums de concertation avec la société civile tenus dans le monde entier. Ces objectifs, de par leur ampleur et leur ambition, sont la confirmation que, si consolider et pérenniser la paix est une tâche herculéenne, c'est une tâche que nous devons accomplir ensemble, en tant que communauté de nations, si nous voulons honorer les idéaux fondamentaux de l'ONU et faire en sorte que les paroles que nous prononçons en notre qualité de personnages publics retrouvent le ton de la sincérité.

L'Irlande, le pays que je représente, sait d'après son propre processus de paix – qui se poursuit à ce jour – que la paix ne se concrétise pas si on ne tient pas compte de l'expérience de l'autre et qu'elle reste un processus qu'il faut constamment nourrir. L'Accord

de Belfast, signé un vendredi saint il y a 20 ans, reprend certaines des conditions que le Président de l'Assemblée générale vient de qualifier d'indispensables pour le succès de la consolidation de la paix : un engagement direct des gouvernements impliqués dans les négociations; un financement durable des activités de consolidation de la paix; un appui ferme de l'Union européenne; et un soutien généreux et patient des autres États Membres de l'ONU – plus particulièrement ceux ayant un lien avec l'Irlande, comme les États-Unis. Nous ne serions pas non plus parvenus à la paix sans l'activisme opiniâtre et courageux des organisations civiques qui militaient pour une société plus juste et plus pacifique, dont beaucoup étaient dirigées par des Irlandaises, du Nord et du Sud.

Pourtant, alors que nous célébrons la fin de la violence en Irlande, ainsi que les vies sauvées et les avènements transformés, les défis de la pérennisation de la paix se rappellent à nous tous les jours. C'est pourquoi pour moi, les objectifs que vous avez arrêtés pour ces deux jours de réunion, Monsieur le Président, n'ont rien d'abstrait. Le rapport du Secrétaire général (A/72/707) énonce un plan ambitieux en faveur de l'action et de l'inclusion, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les jeunes, à l'intention des institutions des Nations Unies. Mais ne nous y trompons pas – le Secrétaire général indique clairement que la pérennisation de la paix est la responsabilité de tous les États Membres. Rappelons-nous une fois encore ce qui est dit dans la Charte fondatrice de l'Organisation :

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Par ces mots, nous, les États Membres, avons tous endossé une lourde responsabilité politique et morale non seulement vis-à-vis des citoyens de nos pays, mais aussi des peuples des autres nations. Nous devons avoir le courage aujourd'hui de nous demander comment nous en sommes arrivés à ignorer ce discours de paix. Quel est le caractère inéluctable des liens entre économie, écologie et société qui nous empêche de donner corps à un nouveau paradigme de paix durable et de développement?

Le Secrétaire général et les institutions des Nations Unies ne pourront atteindre cet objectif commun qu'est la pérennisation de la paix que si nous, les États Membres, réaffirmons notre attachement aux principes fondateurs que nous nous sommes engagés à respecter

il y a tant d'années. Nous devons faire en sorte qu'une nouvelle façon de penser et de nouveaux modèles de la pensée critique émergent.

Comme l'Assemblée l'a reconnu il y a deux ans, on ne peut prévenir le déclenchement et la répétition des conflits que si on s'attaque à leurs causes profondes. Cela nécessite de l'imagination politique et un engagement financier, qui ne seront possibles que si les États Membres répondent avec détermination. Investir dans la prévention des conflits est, bien entendu, un devoir moral, mais c'est aussi une question de prudence financière. Je sais que de nombreux États Membres hésitent à consacrer des ressources à la prévention des conflits.

Pourtant, comme le Secrétaire général nous l'a si souvent rappelé depuis qu'il a pris ses fonctions, un investissement suffisant et efficace dans la consolidation de la paix ne sauvera pas que des vies, il permettra aussi de jouir de toutes les possibilités et opportunités de développement et d'épanouissement que la paix offre. C'est en effet nécessaire si nous voulons atteindre les objectifs de cette reconnaissance la plus extraordinaire de notre responsabilité mondiale partagée qu'est le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Irlande se félicite que le Secrétaire général ait posé ce défi. Nous savons que quand l'ONU et ses États Membres oeuvrent de façon cohérente sur les trois piliers - paix et sécurité, droits de l'homme et développement –, un progrès durable et mesurable est possible.

Nous ne devons plus laisser les interventions humanitaires servir de réponse à des crises qui sont par essence politiques. L'action humanitaire n'est pas un substitut au dialogue politique et à la médiation, pas plus que le travail remarquable accompli par les soldats de la paix des Nations Unies, parmi lesquels de nombreux Irlandais et Irlandaises au cours de ces 60 dernières années, que je salue ici aujourd'hui. Les opérations d'appui à la paix des Nations Unies sauvent d'innombrables vies, mais elles ne seront jamais qu'un élément d'une réponse globale.

Si nous voulons vraiment nous engager à réaliser l'objectif de la pérennisation de la paix, nous devons éviter la facilité, l'inaction ou le cynisme médiatique. Par exemple, les jeunes partout dans le monde sont révoltés d'entendre dire que ce qui est la norme ici à l'Assemblée générale n'a rien à voir avec la structure du pouvoir au Conseil de sécurité, où les détenteurs de la puissance ont le dernier mot. Voilà pourquoi les jeunes nous tournent le dos.

Nous devons entendre tous ces espoirs déçus de notre passé collectif – ces appels à la sagesse dont bruissaient les travées de l'ONU lorsque tous ces États nouvellement indépendants apportaient les espoirs de leurs peuples et la sagesse de leurs luttes aux Nations Unies. Rappelons-nous une fois encore, dans cette salle, l'énergie de ce moment exemplaire – le courage, l'érudition critique et l'espoir qui animaient nos prédécesseurs au summum de leur vertu morale. Consacrons-nous à la cause d'une paix universelle qui englobe tous les peuples de la planète que nous partageons et qui est si vulnérable.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Faustin-Archange Touadéra, Président de la République centrafricaine.

Le Président Touadéra : Je voudrais, au nom de la République centrafricaine, saluer la présence des hauts dirigeants du monde ici réunis et remercier particulièrement le Secrétaire général pour l'organisation de cette réunion de haut niveau sur le thème de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

La problématique de la paix, fondement depuis 1945 de la Charte des Nations Unies, interpelle l'humanité entière. C'est pourquoi j'apporte mon soutien à la nouvelle vision commune qu'entend forger le Secrétaire général pour soutenir les actions que les États Membres entreprennent pour consolider la paix et bâtir des nations résilientes et prospères, conformément à l'engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte.

La République centrafricaine souscrit entièrement à cette vision. En effet, dès ma prise de fonction le 30 mars 2016, j'ai résolument placé la paix sous le sceau de la légalité constitutionnelle et de la responsabilité partagée par le Gouvernement et toutes les parties prenantes nationales. Ainsi, il a été procédé à la mise en place des institutions prévues par la Constitution dans un délai de 12 mois prescrit, à l'exception du Sénat. La représentation des femmes à tous les niveaux comme outil de la prévention et du règlement des conflits, et à la consolidation de la paix, participe également à cette vision, par l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi no 7004 du 24 novembre 2016, instituant la parité entre hommes et femmes en République centrafricaine pour parvenir à la parité 50/50 à l'horizon 2030.

Sur le plan politique, j'ai instauré par des séries de rencontres un dialogue franc et sincère avec les groupes armés afin de les faire entrer dans

la République, et j'ai mis en place un programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de reconstruction nationale placé sous mon autorité. Sur 14 groupes identifiés, 12 adhèrent audit programme en participant à la phase préalable de désarmement, démobilisation et réintégration, qui a enregistré un franc succès et au cours duquel les jeunes ont apporté une contribution significative.

Aussi le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement en République centrafricaine, qui accompagne le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021, vient en appui aux priorités nationales, tout comme la diplomatie préventive, grâce au rôle pivot des organisations régionales et sous-régionales par la mise en œuvre de la feuille de route de Libreville à travers le panel des facilitateurs de l'Initiative africaine, qui est en train d'analyser les revendications des groupes armés. J'estime par ailleurs que les efforts fournis par la Commission de consolidation de la paix sur les questions transfrontalières et régionales devraient être soutenues et concertées afin de faciliter une étroite collaboration avec les partenaires que sont l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine et la Banque mondiale.

La République centrafricaine, en ce moment charnière de son histoire, réalise des progrès et des avancées dans la restauration de l'autorité de l'État et de la sécurité, grâce à l'installation des préfets et sous-préfets, au premier déploiement des forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure et au retour progressif de l'administration territoriale. La restauration de l'état de droit dans la lutte contre l'impunité est encourageante grâce au récent procès des membres des groupes armés de toute obédience devant la Cour criminelle de Bangui. Sont attendues incessamment la pleine opérationnalisation de la Cour pénale spéciale et la mise en place de la Commission vérité, justice, réconciliation et réparation.

Toutefois, de nombreux défis continuent de s'imposer, notamment la situation sécuritaire. À cet effet, nous exprimons à nouveau nos remerciements et notre gratitude à l'ONU et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour leur rôle incontournable de sécurisation et de protection des populations civiles. Nous lançons à nouveau un appel au renforcement des effectifs de la MINUSCA par des contingents opérationnels et professionnels, ainsi que le

passage du maintien de la paix à l'imposition de la paix afin d'éviter de faire échec aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, une situation souvent imputable au caractère diffus, inconséquent et parfois concurrentiel de l'action internationale.

La République centrafricaine voudrait devenir un modèle de réussite des efforts fournis par la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Adama Barrow, Président de la République de Gambie.

Le Président Barrow (*parle en anglais*) : C'est avec les chaleureuses salutations de la Gambie que je remercie le Président de l'Assemblée générale de m'avoir invité à participer à la présente réunion de haut niveau consacrée à la question pertinente de la consolidation et la pérennisation de la paix.

L'Organisation des Nations Unies a été créée dans le but de mettre fin au fléau de la guerre et de consolider la paix au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. À la lumière des réalités géopolitiques actuelles, l'accomplissement de cette mission est encore plus d'actualité aujourd'hui. Nous avons parcouru beaucoup de chemin, mais nous sommes toujours témoins de trop nombreux conflits dans diverses régions du monde. En Afrique, nous nous sommes engagés à faire taire les armes d'ici à 2020. Avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, nous pourrions atteindre cet objectif difficile et ambitieux.

Au cours de nos débats des deux prochains jours, alors que nous nous pencherons sur les moyens de mieux équiper l'Organisation afin qu'elle soit en mesure de consolider et de pérenniser la paix, j'appelle l'Assemblée à prendre un moment pour réfléchir aux dividendes d'une paix pérenne pour nos pays et pour le monde dans son ensemble. Pour nous en Gambie, nous avons reconnu qu'il était urgent de consolider et de pérenniser la paix dans notre démocratie retrouvée. Voilà pourquoi mon gouvernement, depuis son arrivée au pouvoir, a lancé un certain nombre d'initiatives en vue de consolider les acquis démocratiques ainsi que la bonne gouvernance.

Suite à l'adoption de notre nouveau plan national de développement 2018-2021, les priorités de mon gouvernement sont fixées sur la croissance économique, la transformation et le développement, l'accent étant mis en particulier sur la consolidation et la pérennisation de la paix. À cet égard, je voudrais mettre en relief certains

des résultats obtenus par mon gouvernement avec l'aide de nos partenaires, dont l'appui et la coopération restent infaillibles.

Suite à de notre transition couronnée de succès, il m'est agréable d'informer l'Assemblée que nous avons mené à bien la première phase de notre programme de réforme du secteur de la sécurité. La sécurité en Gambie s'améliore constamment et le Gouvernement s'est pleinement engagé à étendre le programme au cours de la prochaine phase.

Afin de promouvoir la croissance économique, de réduire nos emprunts nationaux et de nous attaquer au fardeau insoutenable de notre dette, nous avons adopté des politiques et stratégies budgétaires et macroéconomiques efficaces. Depuis décembre 2016, les taux d'intérêt n'ont cessé de diminuer, ce qui encourage les entreprises locales à emprunter et à investir sans crainte de taux d'intérêt élevés.

Un examen critique du budget de 2017 a entraîné une réduction des dépenses publiques d'environ 1 % du produit intérieur brut. Mon bureau a été la première entité à avoir son budget réduit de 75 %. Les accords de soutien budgétaire conclus avec nos partenaires de développement, tels que l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et de nombreux autres, ont donné à mon gouvernement un nouvel optimisme pour ce qui est du développement et, à terme, de la croissance économique.

La population croissante de jeunes est l'une des autres priorités que l'on ne saurait ignorer. La question du chômage des jeunes doit être abordée de manière à donner aux jeunes la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel. Pour cette raison, en coopération avec l'Union européenne, mon gouvernement a lancé un projet d'autonomisation des jeunes. Ce projet met l'accent sur le développement des compétences et la création d'emplois pour les jeunes, ainsi que sur la création de nouvelles entreprises. Pour rendre la justice et faire face aux violations des droits de l'homme commises par l'ancien régime contre des victimes innocentes, mon gouvernement a conclu avec succès en 2017 un processus national de consultations en vue de la création de la Commission vérité, réconciliation et réparations. La vérité et la réconciliation doivent nous aider à panser nos blessures en tant que nation. La Commission entamera donc ses travaux bientôt.

La consolidation de l'état de droit, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la quête de la

croissance économique figurent parmi les principales priorités de mon gouvernement. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que grâce à notre dévouement et à notre engagement en faveur de la bonne gouvernance, mon gouvernement a pu convaincre les citoyens qu'il était un gouvernement fondé sur la démocratie et l'état de droit. Les pratiques consistant à supprimer la liberté d'expression et à saper les processus et l'indépendance judiciaire ont été reléguées dans la poubelle de l'histoire.

Dernier point, mais non le moindre, nos lois, y compris la Constitution nationale, sont en train de faire l'objet d'un examen dans le cadre du processus de renforcement de la démocratie.

Ces mesures que je viens de décrire ont pour objectif primordial de consolider et de pérenniser la paix que nous avons pu établir. Aujourd'hui, je suis heureux de prendre la parole devant l'Assemblée générale avec un optimisme renouvelé pour l'avenir de notre pays. Nous remercions de leur appui sans faille nos voisins et partenaires au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'ONU, en particulier la Commission de consolidation de la paix et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Nous nous sommes résolument engagés sur la voie d'une paix durable avec zèle, confiance et optimisme. Notre expérience met en exergue l'importance de la solidarité et de la coopération régionales et internationales, ainsi que d'une diplomatie préventive soutenue, en tant qu'éléments essentiels de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de développement national pour la période 2018-2021, qui a été récemment adopté, mon gouvernement a pris en compte l'importance que revêtent à l'heure actuelle la démocratie, la transparence, l'état de droit et la croissance économique et a fait de ces éléments des priorités fondamentales en vue de parvenir à une paix et un développement durables. Dans le contexte des efforts que nous déployons pour promouvoir une paix pérenne, mon gouvernement est fermement convaincu que ces domaines critiques doivent être intégrés dans nos efforts nationaux.

Les réformes institutionnelles et les approches axées sur l'être humain continueront à guider nos efforts de consolidation de la paix. Mon gouvernement maintiendra son engagement à créer un environnement favorable qui encourage les critiques constructives, notamment en donnant à la société civile un rôle nouveau

et fort. En tant que partenaires, les acteurs de la société civile jouent un rôle crucial dans la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix.

Nous sommes fermement convaincus qu'il incombe à chaque gouvernement de garantir à ses citoyens des conditions leur permettant de développer pleinement leur potentiel pour qu'ils puissent, en tant que peuple, évoluer dans un environnement de paix pérenne. Dans le même ordre d'idées, il faut veiller à ce que les stratégies nationales et régionales visant à éliminer la criminalité organisée, la traite des personnes, le terrorisme et l'extrémisme violent reçoivent l'appui nécessaire.

Nous sommes conscients que nous avons de grands défis à relever, comme on peut s'y attendre dans toute démocratie restaurée. Ces défis concernent notamment la relance de notre économie et une réforme en profondeur de nos lois et de différentes institutions administratives. Alors que nous employons à relever tous ces défis, nous accorderons l'attention voulue à la consolidation de la paix et à la pérennisation de la paix dans la nouvelle Gambie.

Compte tenu de notre situation, tout en réitérant mes remerciements à nos partenaires, je les prie de continuer à nous appuyer sur le plan matériel et financier, par leurs initiatives de renforcement des capacités, au moyen de la coopération technique et en termes d'échange d'idées. Je tiens également à réaffirmer que je suis confiant que nous pouvons réaliser notre objectif collectif de consolidation de la paix et de pérennisation de la paix à l'échelle mondiale. Toutefois, nous devons coordonner efficacement nos efforts. L'ONU, les organisations régionales et la communauté internationale continueront d'apprendre des pratiques exemplaires des uns et des autres en forgeant ou en consolidant des partenariats pour la paix. Dans le même esprit, il faut appuyer les efforts ou les programmes nationaux en fournissant une assistance matérielle et technique en matière de consolidation de la paix. Je demande instamment que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix soient dotés de ressources financières généreuses afin que des interventions rapides et essentielles puissent être menées pour aider les gouvernements. En bref, nous devons nous engager dans une nouvelle dynamique de partenariats aux niveaux national, régional et mondial.

Je voudrais conclure par un vieux proverbe africain à l'intention des États Membres : si vous

voulez aller vite, partez seul. Si vous voulez aller loin, partez ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République d'Estonie.

M. Ratas (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion qui arrive à point nommé, consacrée aux voies et moyens d'instaurer une paix pérenne pour tous.

Dans le monde d'aujourd'hui, les conflits et les crises ont gagné en intensité et en importance, ce qui fait qu'ils sont de plus en plus difficiles à régler. Mettre l'accent sur la prévention des conflits nous permet d'économiser des ressources qui, autrement, auraient été utilisées pour intervenir en cas de crises, et nous permet surtout de sauver des vies.

L'Organisation des Nations Unies est un pilier important de l'architecture multilatérale actuelle. L'Estonie est en faveur d'un système multilatéral fort. Nous devons continuer à le renforcer. Compte tenu du nombre de crises et des conséquences tragiques qu'elles ont sur la population civile, nous devons admettre que l'ONU n'a pas toujours été à la hauteur de son potentiel et de sa mission.

Par conséquent, le système des Nations Unies doit mener une action plus intégrée, plus souple et plus coordonnée. L'Estonie appuie le programme de réforme du Secrétaire général et la notion de pérennisation de la paix. Je suis convaincu que la prévention doit être au cœur de l'action de l'ONU. Nous ne pourrons parvenir à une paix pérenne que si nous faisons des progrès en matière de développement et si nous nous attaquons aux causes profondes des conflits. Les programmes de réforme de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gestion et du développement doivent permettre de renforcer la cohérence ainsi que les visions d'unité d'action des Nations Unies et d'adaptation aux objectifs visés. Aujourd'hui, je me félicite que l'appui de toutes les parties prenantes en faveur de la réforme du système des Nations Unies soit plus important que jamais.

En ce qui concerne le programme de pérennisation de la paix, nous ne pouvons nous appuyer exclusivement sur le système des Nations Unies, car la pérennisation de la paix relève avant tout de la responsabilité des États Membres. Nous devons avoir la volonté d'appliquer des politiques pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Je suis fier d'annoncer qu'il y

a deux ans, l'Estonie a fait partie des premiers pays à présenter un examen volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Il est également crucial que les États Membres investissent davantage dans la prévention des conflits, et le maintien et la consolidation de la paix. L'Estonie a eu le privilège de devenir membre de la Commission de consolidation de la paix l'année dernière. Nous estimons que la Commission de consolidation de la paix est un acteur central de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies, et nous appuyons pleinement son approche plus large.

Les inégalités et l'exclusion politique, sociale et économique font partie des principales raisons qui sont à l'origine de conflits internes violents. La Banque mondiale et l'ONU sont parvenues à cette conclusion à l'issue de leur étude conjointe, intitulée *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. En conséquence, la gouvernance démocratique, l'état de droit, la protection des droits de l'homme et la mise en place d'institutions nationales transparentes et responsables sont essentiels pour l'instauration de la paix et de la stabilité. Il est également crucial de reconnaître et d'appuyer pleinement le rôle des femmes et des jeunes dans la pérennisation de la paix.

Au fil des ans, l'Estonie a participé à plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies et a fourni une aide humanitaire et au développement au niveau mondial. Nous contribuons au Fonds pour la consolidation de la paix depuis cinq ans, et nous estimons que le Fonds est un instrument efficace apte à fournir une aide rapide et souple. L'Estonie contribue actuellement aux Missions des Nations Unies au Liban et au Mali ainsi qu'à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Je puis assurer les membres de l'Assemblée générale que l'Estonie est déterminée à mettre en œuvre le programme de pérennisation de la paix et continuera d'œuvrer au maintien de la paix. Nous promouvons également ces idées dans le cadre de notre toute première candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021.

J'espère que les présentes délibérations aboutiront à la mise en place de mesures concrètes pour que nous bâtissions ensemble des sociétés plus pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mikheil Janelidze,

Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Géorgie.

M. Janelidze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier le Secrétaire général d'avoir placé la question de la consolidation et de la pérennisation de la paix au premier rang des priorités de l'ONU et d'avoir convoqué la présente séance.

Dans un monde marqué par de multiples conflits, notre détermination collective à promouvoir la pérennisation de la paix ne pouvait pas mieux tomber. En adoptant des résolutions jumelles – la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité – sur le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU en 2016, nous avons franchi une étape vers la réalisation d'une vision commune de la paix. En accordant l'attention nécessaire à toutes les phases des conflits, nous avons placé la prévention au cœur de l'action de l'ONU et nous avons reconnu le fait que la pérennisation de la paix est une tâche commune à laquelle les nations doivent s'atteler et qui concerne les trois piliers de l'action de l'ONU. À cette fin, je vais partager certaines observations à titre national en tant que représentant d'un pays confronté à une occupation étrangère, à la violence alimentée par un conflit et à des déplacements forcés depuis 25 ans.

Depuis le début des années 90, la Géorgie a besoin d'une aide internationale pour lutter contre les conséquences du nettoyage ethnique, des violations de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, des expulsions massives de personnes déplacées et de réfugiés, et des graves violations des droits de l'homme perpétrées dans les régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali. Si la Géorgie n'a jamais effectivement accueilli une mission de maintien de la paix des Nations Unies, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a joué un rôle important dans l'instauration de la sécurité à partir de 1993. La fin du mandat de la MONUG après l'exercice du droit de veto au Conseil de sécurité, et la fin de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe après l'agression militaire de la Fédération de Russie en 2008, ont créé un vide de présence internationale dans les régions occupées, où les détentions arbitraires, les enlèvements et les meurtres sont devenus la norme.

En dépit d'une prise de conscience croissante et des appels de la communauté internationale, ainsi que des résolutions du Conseil des droits de l'homme,

le dispositif de sécurité et de consolidation de la paix international existant ne peut lutter efficacement contre ce problème pour garantir le maintien de la paix, la surveillance du respect des droits de l'homme ou tout autre type de présence sur le terrain. En dépit du fait que l'accord de cessez-le-feu facilité par l'Union européenne (UE) en août 2008 prévoit clairement l'adoption d'arrangements de sécurité internationaux, aucun progrès n'a été accompli à cette fin. Même la Mission de surveillance de l'UE, une mission civile non armée qui travaille efficacement dans le territoire géorgien contrôlé par le Gouvernement, n'est pas autorisée à pénétrer dans les régions illégalement occupées par la Russie.

Il y a un mois, un déplacé géorgien, Archil Tatunashvili, qui avait traversé la ligne d'occupation, a été arrêté et tué par la Puissance occupante dans la région de Tskhinvali, et son meurtrier est en liberté. Avant cela, une autre personne déplacée, Giga Otkhozoria, avait été tué sur la ligne d'occupation de la région d'Abkhazie. Là encore, son meurtrier est en liberté. Des centaines de milliers de personnes déplacées n'ont pas le droit de rentrer chez elles, et ceux qui vivent dans ces régions sont victimes de discrimination et n'ont aucun droit.

Cela m'amène à souligner l'importance du lien entre la justice et la pérennisation de la paix. La justice et la paix sont intrinsèquement liées. Les chances de réaliser une paix durable et viable sans régler la question fondamentale de la justice sont presque nulles. Je tiens donc à souligner l'attachement ferme et constant de la Géorgie aux normes et principes internationaux pour le règlement du conflit.

Nous sommes reconnaissants de l'appui ferme et inébranlable de presque tous les Membres de l'ONU en faveur d'un règlement pacifique du conflit entre la Russie et la Géorgie, sur la base du droit international et du respect de l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous espérons que les membres de l'Assemblée générale continueront d'appeler la Russie à honorer ses obligations internationales et à créer un environnement propice au règlement du conflit sur la base des normes internationales.

Malgré ce blocage, nous ne devons pas abandonner notre cause, et nous devons au contraire ne ménager aucun effort pour trouver des solutions qui permettront de répondre aux besoins des résidents de ces territoires afin d'honorer la responsabilité commune qui nous incombe de ne laisser personne de côté. En

conséquence, en dépit de toutes les provocations et des obstacles qui se présentent, le Gouvernement géorgien continue de prendre des mesures audacieuses, en application de sa politique de réconciliation et de collaboration, pour renforcer la confiance et les liens économiques et promouvoir les contacts entre personnes au-delà des lignes de démarcation.

Ce mois-ci, le Gouvernement géorgien a annoncé une grande initiative de paix, baptisée « Avancer vers un avenir meilleur », qui vise à rapprocher les communautés qui vivent dans les régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali et leurs alentours. Cet ensemble complet de mesures législatives est axé autour de trois grandes orientations.

Premièrement, nous voulons améliorer et simplifier le commerce le long de la ligne de démarcation en soutenant des projets commerciaux individuels et conjoints. Deuxièmement, nous voulons créer des possibilités d'accès à une éducation de qualité et simplifier l'accès à l'enseignement à tous les niveaux. La jeunesse est au cœur de notre politique d'ouverture, car ce sont les jeunes de part et d'autre de la ligne de démarcation qui vivront ensemble au sein d'une Géorgie unifiée et participeront à la reconstruction du pays. Troisièmement, nous voulons faciliter l'accès des habitants des deux régions aux avantages dont bénéficient les citoyens géorgiens du fait du développement du pays, notamment l'intégration européenne, la libéralisation des visas et le libre-échange, entre autres.

Il s'agit là d'une initiative ambitieuse que le Gouvernement géorgien poursuit sans aucune politisation. Nous nous félicitons de l'appui international exprimé en faveur de cette entreprise, et nous espérons voir les membres de l'Assemblée générale s'engager activement dans ce processus.

Enfin, qu'il me soit permis de rendre hommage à tous les soldats de la paix qui risquent leur vie partout dans le monde. La Géorgie contribue aux efforts internationaux de maintien de la paix, puisqu'elle est un des principaux contributeurs à la mission Soutien résolu en Afghanistan, ainsi qu'aux missions de l'Union européenne en Afrique centrale et au Mali. Nous appelons nous aussi au renforcement de l'efficacité et de l'efficience des activités de maintien de la paix des Nations Unies, car elles sont l'outil essentiel dont dispose l'ONU pour instaurer la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Première Ministre

et Ministre des affaires étrangères et européennes de la République de Croatie, S. E. M^{me} Marija Pejčinović Burić.

M^{me} Burić (Croatie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante et très opportune réunion de haut niveau. Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707).

La Croatie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. En outre, je voudrais ajouter quelques remarques relatives à notre point de vue national.

La consolidation de la paix est un des défis les plus importants et les plus complexes des relations internationales contemporaines, qui sont en butte à l'instabilité croissante, aux conflits régionaux, aux guerres civiles et à la souffrance de millions de civils. Pour bien traiter ces questions, il faut envisager simultanément les aspects politiques, sécuritaires, environnementaux ainsi que ceux liés au développement et aux droits de l'homme. Aucun pays, aucune organisation internationale ne peut relever seul ces défis; ce n'est qu'avec les efforts concertés de toutes les parties prenantes qu'on peut y faire face.

Dans ce contexte, nous nous félicitons et accueillons très positivement les propositions de réforme du Secrétaire général dans le domaine de la paix et de la sécurité en vue de parvenir à une plus grande efficacité sur le terrain et à une plus grande synergie entre les trois piliers de l'ONU. Dans cet esprit, l'examen régulier du dispositif de consolidation de la paix constitue une plateforme très utile. Nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses travaux concernant les processus de réforme de l'ONU. Il est de notre devoir de faciliter ses efforts en leur apportant un soutien concret, et de maintenir cette question parmi les priorités de l'ordre du jour international à l'avenir.

La Croatie, qui a été victime d'une agression au cours de la dernière décennie du XX^e siècle, a une expérience directe et approfondie de la consolidation de la paix et du relèvement après un conflit, et nous sommes prêts à partager ces connaissances précieuses. Dans le contexte des activités de l'ONU, le sujet d'aujourd'hui demeure un élément central pour la Croatie. Notre présidence de la Commission de consolidation de la

paix en 2013 n'a été qu'un exemple parmi tant d'autres de notre engagement actif à cet égard.

Pérenniser la paix est souvent aussi difficile que la rétablir. Nous savons tous parfaitement que l'absence de conflit ne signifie pas forcément que la paix s'est instaurée. Dans ce processus hautement complexe, qui se déroule généralement sur fond de difficultés sociales, économiques et juridiques redoutables, il n'y a pas de solution toute faite. Des stratégies souples et sur mesure, fondées sur l'expertise et sur une compréhension approfondie de la situation donnée, sont le véritable moyen d'aller de l'avant. Dans ce contexte, nous sommes résolument favorables à l'amélioration des capacités de collecte et d'analyse des données au sein du Secrétariat.

Les acteurs du développement, de l'aide humanitaire, des droits de l'homme et de la justice doivent tous bénéficier de la même attention dans l'accomplissement de leurs tâches respectives. En outre, l'engagement actif des organisations régionales et sous-régionales s'avère souvent indispensable. Par-dessus tout, il faut garantir un cadre de financement suffisant, en particulier pendant la fragile période de transition que représente le passage de la guerre à une paix durable. Nous ne devons jamais oublier que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, « [p]rès de la moitié des personnes vivant dans la misère se trouvent dans des pays en situation de conflit et de précarité » (A/72/707, par. 39). Et la probabilité que ce chiffre augmente est, malheureusement, très forte.

La Croatie accueille positivement la démarche suggérée par le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui met l'accent sur la prévention. La consolidation de la paix doit viser à empêcher les parties de glisser vers le conflit et à prévenir la résurgence d'un conflit armé. Un système de prévention solide peut nous faire économiser à tous d'importantes ressources qui pourraient, en retour, être investies dans l'amélioration des conditions de vie de la population mondiale, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les objectifs de développement durable sont en effet une pièce maîtresse de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Je pense en particulier à l'objectif 16, relatif à la paix, à la justice et à des institutions fortes. Utiliser cet objectif non seulement comme un ensemble de cibles spécifiques, mais aussi comme une source d'inspiration pour ajouter une nouvelle dimension aux autres objectifs de développement durable, nous permettrait sans aucun

doute de parvenir à plus de clarté et de trouver la voie menant à l'élimination des causes profondes des conflits et à la garantie d'une paix durable.

Nous avons trop souvent vu les conséquences effroyables de l'absence d'une réaction opportune et appropriée de la part de la communauté internationale face à certaines crises. Notre propre expérience nationale en témoigne également. Il est indispensable de bien comprendre les racines des crises, de savoir lire les signes avant-coureurs et d'être prêt à agir préventivement et sans hésitation. Retarder le règlement des désaccords et des griefs qui représentent une menace sérieuse pour la paix et la sécurité peut souvent conduire à plus de souffrances et d'injustices, voire à la réémergence d'une plus grande violence. Ce n'est pas en ignorant les problèmes qu'on enterre véritablement la hache de guerre. Les parties en conflit doivent s'attaquer de front à leurs divergences, dans un esprit ouvert, car les solutions bancales, loin d'être des solutions, sont simplement des excuses pour reporter ou éviter des décisions difficiles.

En fin de compte, ce sont les points communs et les besoins quotidiens des populations qui doivent d'abord être mis en avant, car ce sont souvent les ingrédients clefs du succès de la reconstruction après-conflit, et encore plus des processus de réconciliation régionale, ce qui signifie qu'il faut trouver des moyens de construire des ponts et non des murs, inclure et non exclure, intégrer au lieu de séparer, et partager et investir au lieu de diviser et exploiter.

Le processus de mondialisation continue de remodeler rapidement le monde dans lequel nous vivons. En plus de nombreux avantages, la mondialisation a également créé de nombreux défis et de nouvelles divisions entre les nations et au sein des nations. Toutefois, la Croatie estime que l'importance de l'appropriation nationale et de la responsabilité première du pays ne pourra jamais être suffisamment soulignée.

Les politiques visant à assurer la sécurité sanitaire, un environnement propre et sûr, la possibilité de trouver un emploi décent, l'éducation, des infrastructures modernes et l'interconnectivité, et à forger des partenariats public-privé ont toutes la valeur ajoutée de réduire considérablement le risque de tendances violentes au sein des sociétés et des États et entre eux. En outre, nous pensons également que tous les segments de la société doivent être impliqués dans leur développement. Le rôle des femmes et des jeunes dans

les processus politiques et décisionnels est également d'une importance capitale.

Au niveau mondial, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de chef de file crucial dans ses trois piliers. Pendant les plus de sept décennies de son existence, l'ONU a prouvé sa capacité à se réformer et à relever de nouveaux défis. Nous sommes au milieu d'un nouveau cycle complet de réformes qui sont essentielles pour que l'ONU soit prête pour le XXI^e siècle. Ces réformes ne concernent pas seulement le domaine de la paix et de la sécurité, y compris les opérations de maintien de la paix - et je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général pour son initiative Action pour le maintien de la paix - mais elles sont également essentielles dans les mécanismes et la gestion du développement. La tâche qui nous attend est énorme, car ces processus sont très complexes et exigent l'appui le plus large possible des États Membres, mais ils sont la seule solution.

Enfin, comme indiqué dans le projet de résolution A/72/L.49, qui doit être adopté demain, nous apprécions les recommandations du Secrétaire général et nous sommes prêts à les examiner plus avant. Nous espérons que nous serons en mesure de réaliser des progrès considérables à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, et nous attendons avec intérêt un débat approfondi sur l'examen de l'architecture de consolidation de la paix en 2020. Dans cette optique, ne faiblissons pas dans notre détermination à améliorer nos capacités de consolidation et de pérennisation de la paix, afin qu'elles résistent aux défis anciens et nouveaux à travers le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Arreaza, Ministre du pouvoir populaire pour les relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela,

M. Arreaza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Un jour comme aujourd'hui, il y a 63 ans, une conférence entre pays africains et asiatiques s'est achevée à Bandung, en Indonésie. Cette conférence a vu la naissance du Mouvement des pays non alignés. Soixante-trois ans plus tard, les trois principes fondamentaux convenus à Bandung - respect du droit international, multilatéralisme et consolidation de la paix - sont toujours d'actualité. C'est donc un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela et le Président Nicolás Maduro Moros de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau sur un sujet d'une grande importance pour notre Mouvement, qui a toujours travaillé sans relâche pour renforcer son rôle de force anti-guerre et pacifiste.

En outre, les États membres du Mouvement saisissent cette occasion pour saluer la transparence et l'inclusion avec lesquelles les Représentants permanents du Bangladesh et de la Lituanie, en leur qualité de cofacilitateurs des négociations intergouvernementales du projet de résolution A/72/L.49, ont mené le processus de négociation de ce texte, qui a bénéficié de la participation active et de l'esprit constructif de notre Mouvement, sous la direction solide de la délégation kényane.

Nous vivons dans un monde confronté à des menaces émergentes multiples et complexes, ainsi qu'à des défis qui menacent la paix et la sécurité internationales, qui, à notre avis, devraient toujours être traités par le multilatéralisme, dans le cadre du droit international. L'un des objectifs fondamentaux de notre Mouvement est l'adoption de mesures efficaces pour réprimer les actes d'agression et autres violations de la paix, dans le but de défendre, de promouvoir et de favoriser le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, d'une manière qui ne compromette jamais la paix et la sécurité internationales, sans même parler de la justice. Nous pensons donc que la préservation, la promotion, la réalisation et le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent rester une priorité centrale de l'ONU, et c'est pourquoi la communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour prévenir les conflits et pérenniser la paix.

La prévention du déclenchement, de la poursuite ou de la reprise d'un conflit est donc une responsabilité collective. Mais, plus encore, c'est une responsabilité nationale qui pourrait parfois bénéficier de l'assistance et de l'appui objectifs et impartiaux que l'ONU est en mesure de fournir, sur demande, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et d'autres acteurs concernés, selon qu'il convient.

En outre, le Mouvement des pays non alignés reconnaît que la communauté internationale et l'ONU disposent de divers outils pour garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris la diplomatie préventive. Nous soulignons qu'il importe d'utiliser ces outils de bonne foi et non comme instruments d'ingérence dans les affaires intérieures des États Membres, et de respecter strictement les principes

du droit international en matière de relations amicales et de coopération entre États, conformément à la Charte des Nations Unies.

Nous soulignons également la nécessité de la participation et de l'inclusion de tous les secteurs de la société dans les processus de paix, y compris, comme l'a dit le Secrétaire général, les femmes et les jeunes, qui jouent un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix et dans le développement de sociétés pacifiques et résilientes. L'intégration est essentielle pour réaliser des progrès dans les processus et objectifs nationaux de consolidation de la paix, dans le but de s'assurer que les besoins de tous les secteurs de la société sont pris en considération.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son engagement à promouvoir le règlement pacifique des différends, conformément à l'Article 2 et au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international, afin de contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales et de préserver les générations futures du fléau de la guerre et des conflits armés, notamment en renforçant le rôle de l'ONU dans le règlement pacifique des différends, la prévention et le règlement des conflits, la création de la confiance, la réconciliation nationale et la consolidation de la paix, le relèvement, la reconstruction et le développement après les conflits. À cet égard, nous tenons à signaler que durant la dix-huitième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue il y a quelques jours à Bakou (République d'Azerbaïdjan), les ministres ont souligné que les causes profondes des conflits doivent être traitées de manière cohérente, bien planifiée, coordonnée et globale, en parallèle des autres instruments politiques, sociaux, économiques et de développement.

De la même manière, ils ont insisté sur le fait que l'ONU devait accorder l'attention voulue à la manière dont les efforts peuvent être déployés dès les premiers stades de son intervention dans les situations d'après-conflit et qu'ils devaient se poursuivre sans interruption après le départ de son opération de maintien de la paix afin de garantir une transition sans heurt vers une paix et une sécurité durables et vers le développement durable. Dans ce contexte, ils ont souligné la nécessité d'améliorer les synergies entre les activités de maintien et de consolidation de la paix afin d'atteindre l'objectif ultime de la pérennisation de la paix.

Notre position est d'une grande pertinence, étant donné que, dans la plupart des cas, les causes structurelles des conflits sont notamment la pauvreté, la faim, les inégalités, notamment les inégalités entre les sexes, les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'injustice, le manque d'emploi et d'accès à l'éducation, l'absence d'application du principe de responsabilité et la mauvaise gestion des ressources naturelles - autant d'éléments fondamentaux qui participent d'un objectif global et du processus de pérennisation effective de la paix.

Le Mouvement des pays non alignés a pris note de l'accent mis par le Secrétaire général sur l'amélioration des liens entre les engagements politiques de l'ONU et les opérations de paix déployées sur le terrain. Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur la nécessité d'en finir avec les structures cloisonnées au sein de l'Organisation, notamment afin que les mandats de maintien et de consolidation de la paix et les mandats opérationnels soient adaptés aux grands objectifs politiques et de développement en vue de la pérennisation de la paix.

En outre, les États membres du Mouvement ont également pris note des efforts du Secrétaire général pour inscrire ses propositions de réforme sur la paix, le développement et la gestion interne dans un ensemble cohérent. Nous avons aussi pris note de sa proposition concrète concernant le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, y compris au sujet du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui doit faire office de charnière pour promouvoir une cohérence globale à l'échelle du système en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, ainsi que de ses propositions visant à renforcer les ressources et à les rendre prévisibles et durables, de manière à ce qu'elles correspondent aux priorités concrètes de l'Organisation et à son travail dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Nous espérons que la dynamique ainsi créée pourra être préservée et que des discussions approfondies pourront avoir lieu afin d'examiner toutes ces propositions et recommandations, y compris leur suivi et leur mise en œuvre, dans l'optique de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2020.

En conclusion, le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et de paix sans développement; nous devons donc travailler ensemble, redoubler d'efforts et améliorer les synergies entre les activités de maintien et de consolidation de la paix, selon qu'il convient, pour atteindre l'objectif ultime de la pérennisation de la paix,

qui sera fondamental pour honorer les engagements pris par nos chefs d'État et de gouvernement lorsqu'ils ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, lequel vise, entre autres, à renforcer la paix universelle. Le Mouvement des pays non alignés est fondamentalement attaché au maintien, à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Turquie, à S. E. M. Mevlüt Çavuşoğlu.

M. Çavuşoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe constitué du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie (MIKTA).

En tant qu'ardents défenseurs de la pérennisation de la paix et membres du Groupe des amis de la pérennisation de la paix, les pays du MIKTA sont déterminés à continuer de promouvoir cette approche, qui représente un changement de modèle au sein du système des Nations Unies. Les résolutions jumelles sur la pérennisation de la paix adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016), respectivement) fournissent à l'ONU les orientations stratégiques nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle approche. Même si des progrès aient été réalisés, il reste beaucoup à faire.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707), ainsi que des recommandations et options qu'il propose, et nous constatons qu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses propositions de réforme et de sa vision d'ensemble. Comme indiqué dans le rapport, la pérennisation de la paix est une tâche qui doit être assumée collectivement et globalement par toutes les parties prenantes concernées, de façon inclusive. Toutefois, la responsabilité première de définir les priorités, les stratégies et les activités revient aux gouvernements et autorités nationales. Nous félicitons les États Membres et le système des Nations Unies pour les réalisations et les progrès accomplis, qui ont conduit à de réelles améliorations. Citons, par exemple, un planification stratégique cohérente dans le contexte des missions et l'aide fournie par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Le groupe MIKTA souligne également le rôle clef joué par les femmes en matière de prévention et de règlement des conflits ainsi que dans la consolidation

de la paix. Nous réaffirmons notre appui à un plus grand rôle des femmes dans la prise de décisions relatives à la prévention et au règlement des conflits. Nous accueillons positivement le leadership et l'engagement du Secrétaire général sur cette question et appuyons énergiquement sa vision.

L'appui dont bénéficie la nouvelle résolution de procédure sur la pérennisation de la paix (A/72/L.49) démontre que les États Membres attendent clairement du Secrétariat, des fonds et organismes des Nations Unies qu'ils avancent résolument sur les éléments qui peuvent déjà être mis en œuvre sans délai. Le groupe MIKTA espère vivement également que le dialogue se poursuivre concernant les changements qui requièrent plus ample examen ainsi que des mesures de la part des États Membres. Le groupe MIKTA apporte son plein appui à la poursuite de l'action en faveur de la pérennisation de la paix.

Je voudrais maintenant faire la déclaration suivante à titre national.

Les conflits sont très nombreux de par le monde. Il y a trop de souffrances humaines. Nous ne pouvons pas continuer comme si de rien n'était - il est temps de passer à l'action. Nous sommes plus ou moins d'accord sur les paramètres de base, à savoir la nécessité de s'attaquer aux causes profondes, là où la réalisation des objectifs de développement durable nous aidera. Si nous ne pouvons pas prévenir les crises, nous devons intervenir le plus tôt possible. Nous avons besoin d'une prise en main régionale et nationale pour régler les différends. Nous avons besoin de recourir de manière plus systématique et plus efficace à la médiation. Nos réponses doivent être adaptées à chaque cas; les solutions toutes faites ne fonctionnent pas. Les recommandations du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix sont particulièrement importantes à cet égard.

Nous connaissons donc les principes. Nous disposons également des outils de base. Ils ne sont pas parfaits, mais nous savons comment les utiliser. Pourtant, jusqu'à présent, nos résultats ont été décevants. Pourquoi? Parce que, la plupart du temps, la communauté internationale est sélective dans ses réponses.

Lorsque le régime d'Assad utilise des armes chimiques pour tuer des femmes et des enfants, nous réagissons tous. C'est la bonne approche. Mais lorsque le régime d'Assad utilise des armes classiques pour tuer des femmes et des enfants, la plupart des membres

de la communauté internationale se taisent. Ce n'est pas bien. Lorsque les cinq membres permanents du Conseil sont d'accord, tout va bien. Nous pouvons faire respecter le droit international. Lorsqu'ils ne parviennent pas à s'entendre, le système international est verrouillé. Nous pouvons tout simplement oublier le droit international. Lorsque Daech tue des civils innocents, nous réagissons tous - et c'est la bonne chose à faire. Lorsque l'organisation terroriste fethullahiste ou le Parti des travailleurs du Kurdistan ou le Parti de l'Union démocratique des Kurdes de Syrie ou les Unités de protection du peuple tuent des civils innocents, certains pays ont choisi de fermer les yeux, parce que ces organisations terroristes pourraient leur être utiles ailleurs. Lorsqu'il y a une attaque terroriste contre une capitale occidentale, elle fait la une des journaux. Lorsqu'il y a une attaque terroriste au Moyen-Orient ou en Afrique, on n'en entend pas parler. La vie humaine a-t-elle plus de valeur dans certaines régions?

Malheureusement, nous sommes à l'ère de l'hypocrisie. Une chose est claire : nous ne pouvons pas construire un monde meilleur sur la base du principe du deux poids, deux mesures. Nous devons prendre des mesures pour instaurer la justice, la prospérité et, surtout, la paix. Nous avons besoin d'un changement de paradigme. Commençons d'abord par mettre de l'ordre dans cette maison - commençons par l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, la réforme de l'ONU est plus importante que jamais. L'initiative de réforme du Secrétaire général est opportune et appropriée. Cet effort peut résoudre certains problèmes et nous l'appuyons.

Toutefois, rien ne suffira tant que le Conseil de sécurité restera dysfonctionnel. Le monde est plus grand que cinq, mais le Conseil de sécurité sous sa forme actuelle n'est pas plus grand que les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité ne fonctionne que si son ordre du jour correspond aux intérêts nationaux de ces pays. Le Conseil est censé apporter la paix et empêcher les massacres, mais le droit de veto empêche le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités. Si nous voulons vraiment consolider et pérenniser la paix, le Conseil de sécurité doit être plus représentatif, plus transparent, plus inclusif, plus pertinent sur le plan politique et plus démocratique.

Nous nous félicitons du projet de résolution qui va être adopté). La Turquie continuera de contribuer au

maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, mais nous avons tous besoin d'action.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Neven Mimica, Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement.

M. Mimica (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, souscrivent à la présente déclaration.

Cette réunion de haut niveau représente un jalon dans nos efforts conjoints pour renforcer l'action de l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Nous nous félicitons de la vision du Secrétaire général, telle qu'elle est présentée dans son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707), conformément aux résolutions jumelles de 2016 de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité), mue par la volonté de poursuivre la paix d'une manière plus efficace, efficiente et percutante. Nous voudrions que ces efforts se poursuivent au cours de la présente réunion de haut niveau et au-delà, comme l'indique le projet de résolution A/72/L.49, qui doit être adopté par consensus, et nous exprimons notre détermination à poursuivre la réalisation de ces objectifs et à ouvrir la voie au prochain examen du dispositif de consolidation de la paix prévu pour 2020.

La pérennisation de la paix relève de la responsabilité conjointe des gouvernements et des sociétés et devrait passer par les trois piliers du système des Nations Unies - paix et sécurité, développement et droits de l'homme. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés à ce jour, notamment grâce aux activités diversifiées de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui jouent un rôle central dans l'intégration de l'action transversale portant sur les trois piliers de l'ONU et méritent l'attention et l'appui soutenu de l'ensemble des États Membres.

La pérennisation de la paix offre un cadre très utile pour échelonner les programmes de réforme des Nations Unies en matière de paix et de sécurité, de

gestion et de développement en un ensemble cohérent et se renforçant mutuellement. Elle exigera la pleine utilisation des outils politiques à la disposition de l'ONU, y compris le recours à la diplomatie préventive et à la médiation. La consolidation et la pérennisation de la paix sont intrinsèquement liées à la gouvernance démocratique et à l'état de droit et s'inscrivent dans le contexte de règlements politiques inclusifs.

Comme l'a noté le Secrétaire général, l'accent mis sur les droits de l'homme est au cœur de la prévention des conflits, qui doit être notre plus haute priorité. La pérennisation de la paix exige également que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés, protégés et réalisés. Le développement économique inclusif et le renforcement de la résilience sont également au cœur de la prévention. L'Union européenne tient à poursuivre une coopération plus étroite et le partage des meilleures pratiques avec les partenaires multilatéraux. Notre coopération avec l'ONU et la Banque mondiale en matière d'évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix dans un certain nombre de pays sortant d'un conflit est prometteuse.

Nous soulignons la nécessité de renforcer les capacités du système des Nations Unies pour le développement afin de remédier aux causes profondes de l'instabilité, de la vulnérabilité, de l'exclusion et des conflits violents, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'objectif de développement durable 16, pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Nous aimerions également que les liens entre les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix soient renforcés et nous soulignons le rôle important du Coordonnateur résident à cet égard.

Favoriser la cohérence et la coordination est l'un des fils d'or de la stratégie globale de l'Union européenne adoptée en 2016. L'année dernière, nous avons adopté une approche stratégique en matière de résilience dans l'action extérieure. En outre, le Consensus européen pour le développement contribuera à renforcer la résilience des individus, des sociétés et des États.

L'approche intégrée de l'Union européenne fournit le cadre d'un engagement plus global dans les conflits et les crises externes afin de promouvoir la sécurité humaine. Elle implique le règlement des conflits et la médiation et souligne l'importance de l'appropriation locale, de l'inclusivité et de la durabilité des actions en s'engageant avec les autorités nationales et locales, les communautés et la société civile. Elle

souligne également la nécessité d'une approche multilatérale forte.

Nous nous félicitons de l'accent continu mis sur l'autonomisation des femmes et des jeunes et sur le lien entre la consolidation de la paix sans exclusive et l'engagement au niveau communautaire.

Nous voudrions également souligner la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les principaux partenaires internationaux et régionaux. Le partenariat entre les Nations Unies et la Banque mondiale est particulièrement important pour s'assurer que chacun apporte son avantage comparatif à une paix durable, comme l'illustre également l'étude conjointe des Nations Unies et de la Banque mondiale intitulée *Pathways for Peace*.

La paix est la valeur et la raison d'être fondamentales de l'ONU. La Charte des Nations Unies nous encourage à prendre des mesures collectives efficaces et à réaliser la coopération internationale pour renforcer la paix universelle. Les Nations Unies sont censées être un centre pour harmoniser l'action des nations dans la réalisation de ces objectifs communs. En tant que fervent partisan du multilatéralisme, l'Union européenne se félicite de l'ambition des Nations Unies de montrer la voie à suivre dans le cadre de notre engagement commun en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammad Javad Zarif, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la prévention et l'élimination des menaces à la paix sont la raison d'être même de l'Organisation. Il est donc particulièrement important de renouveler l'attention que nous portons à la consolidation et à la pérennisation de la paix au regard des tensions auxquelles nous sommes actuellement confrontés, notamment dans notre région, la plus touchée par des crises et conflits qui perdurent.

Pour prévenir les conflits dans notre région, il faut se pencher sur leurs causes profondes, parmi lesquelles figurent les fléaux que sont l'occupation, l'ingérence étrangère et l'extrémisme, qui se renforcent les uns les autres. En outre, le fait de promouvoir les illusions hégémoniques, ou de tenter d'instaurer sa propre sécurité aux dépens de celle d'un autre pays, par

le biais de l'exclusion et de la formation de blocs, s'est systématiquement soldé par des tensions et des conflits, ce qui a conduit à divers exemples d'une course aux armements destructrice.

Il est donc crucial de privilégier désormais un nouveau modèle fondé sur le regroupement de nos forces, afin de créer une région forte, plutôt que de laisser l'un d'entre nous chercher à être le plus fort de notre région. Cela signifie qu'il faut cesser de constituer des « blocs de sécurité » et accepter la notion de réseaux de sécurité. Ces deux concepts sont fondés sur le respect des intérêts de toutes les parties prenantes, grandes et petites, conjugué à une approche avantageuse pour tous. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, aucun pays ne peut assurer sa propre sécurité aux dépens de celle d'un autre pays.

L'Iran estime qu'il est impératif de se détacher de l'actuel modèle à somme nulle qui consiste à rechercher l'hégémonie régionale et l'exclusion dans notre voisinage immédiat, lequel a connu des guerres dévastatrices ces 40 dernières années. Nous demandons à tous de s'unir à nos efforts pour promouvoir les objectifs d'une région forte, ainsi que les réseaux de sécurité.

Un programme aussi porteur de transformation exige d'accepter et de respecter un ensemble de principes communs, associé à des mesures de confiance. Dans cette optique, nous avons proposé de créer un forum régional de dialogue dans la région du golfe Persique, afin de surmonter le défi de la consolidation et de la pérennisation de la paix dans notre région. Nous invitons nos voisins autour de cette voie navigable stratégique mais instable, et qui a vu trop de guerres, à nous rejoindre dans cette entreprise. Nous espérons que l'ONU contribuera à ce processus par le truchement des arrangements envisagés il y a quelque 30 ans dans le paragraphe 8 de la résolution 598 (1987), arrangements qui n'ont cependant jamais été mis en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne.

M. Maas (Allemagne) (*parle en allemand; texte anglais fourni par la délégation*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, qui n'aurait pas pu tomber à un meilleur moment.

La communauté internationale se heurte à de nombreux conflits et problèmes. Nous savons tous quels sont les principaux : changements climatiques,

déplacements forcés, migrations et terrorisme, pour ne citer que ceux-là. Nous constatons en outre que l'écart se creuse entre les partisans de l'ouverture et de la tolérance et ceux qui prêchent l'isolement et un retour au nationalisme. Il existe également un fossé entre ceux qui croient aux bienfaits de la coopération internationale fondée sur des règles et ceux qui recherchent l'affrontement et qui refusent obstinément de transiger sur la scène mondiale. On avait rarement vu une concurrence aussi intense en matière d'ordre mondial, ni un besoin aussi urgent de collaborer étroitement.

La conduite inhumaine du régime d'Assad est un affront aux valeurs fondamentales de la communauté internationale. Nous ne devons pas fermer les yeux. Les violations des principes fondamentaux du droit international humanitaire ne peuvent rester impunis. Les responsables doivent répondre de leurs actes.

Le blocage au Conseil de sécurité est dangereux dans la mesure où il fait obstacle à la capacité d'action de la communauté internationale. C'est pourquoi nous devons repenser notre approche pour l'avenir. Nous devons rechercher le dialogue plutôt que l'affrontement. Nous devons investir dans le désarmement plutôt que dans le réarmement. Nous devons donner la priorité à la prévention plutôt qu'à l'intervention.

La communauté internationale doit faire la preuve de sa capacité d'action à toutes les phases d'un conflit, depuis la prévention et le règlement du conflit jusqu'à la stabilisation, la consolidation de la paix post-conflit et le développement durable. Nous ne pouvons pas attendre qu'un conflit soit en première page des journaux pour nous en préoccuper. En outre, nous ne devons pas relâcher notre attention trop tôt, et encore moins accepter les conflits gelés. Nous devons nous montrer déterminés dans notre quête de solutions politiques. Le plus important toutefois est qu'il faut que toutes les parties intéressées – et en particulier le Conseil de sécurité – assument leurs responsabilités politiques. Je voudrais donner un exemple.

La communauté internationale est active dans la région du Sahel, où elle mène toute une gamme de missions de paix et de formation et fournit un appui à la gestion des frontières, ainsi qu'une assistance humanitaire. Toutefois, ces mesures ne porteront leurs fruits que si les processus de paix et de réconciliation nécessaires parviennent à une conclusion acceptable pour tous.

Nous sommes fermement convaincus que préserver et renforcer l'ordre fondé sur des règles, au centre duquel se trouve l'ONU, est le meilleur moyen d'instaurer la paix. C'est pourquoi l'Allemagne appuie fermement l'objectif du Secrétaire général, M. António Guterres, à savoir rendre l'ONU plus efficace et mettre l'accent sur la prévention.

La politique de paix moderne doit être financée de la manière idoine. Elle n'a rien d'efficace lorsque des missions de maintien de la paix qui coûtent des milliards de dollars sont suivies de plans de consolidation de la paix qui manquent de fonds. C'est pourquoi nous avons répondu présents lorsque le Secrétaire général a appelé à accroître considérablement les ressources correspondantes. L'Allemagne a plus que triplé son budget de prévention des crises, de stabilisation et d'aide humanitaire, à hauteur de 2,5 milliards d'euros en 2017. L'an dernier, nous étions le deuxième donateur au Fonds pour la consolidation de la paix et nous entendons, cette année encore, y apporter une large contribution. Nous appelons les autres États à jouer le rôle qui leur revient.

L'Allemagne est partisane de la prévention et d'une définition large du concept de sécurité. Elle est consciente des travaux nécessaires à entreprendre pour effectuer les difficiles transitions du maintien à la consolidation de la paix et soutient activement une coopération étroite entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme. Nous entendons continuer de travailler aux côtés des États Membres de l'ONU pour élaborer une politique de paix moderne et prospective; nous le devons aux générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Néstor Francisco Popolizio Bardales, Ministre des relations extérieures du Pérou.

M. Popolizio Bardales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se félicite de la convocation de la présente réunion de haut niveau dont l'objectif est d'échanger les vues et les données d'expérience en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, et de renforcer l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à atteindre ces objectifs.

M. Perera (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

La vision du Pérou sur la façon de prévenir et de régler les conflits qui prolifèrent aujourd'hui dans le monde est tout à fait conforme au concept de paix durable, défini comme un objectif général et un processus permanent dans les résolutions identiques adoptées en 2016 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité).

À cet égard, nous jugeons nécessaire d'intégrer le nouveau paradigme dans l'action menée par le système des Nations Unies sur le terrain. Cela implique de comprendre que paix et sécurité, développement et droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Plus concrètement, cela implique d'investir davantage dans les activités de prévention et de prêter une attention intégrale aux causes profondes des conflits et des crises humanitaires. Nous nous félicitons à cet égard que, dans de nombreux pays touchés par un conflit, des efforts sont déjà faits, avec l'aide d'acteurs nationaux et l'appui d'organisations régionales et d'institutions financières, pour concrétiser la vision globale et multidimensionnelle que la consolidation et la pérennisation de la paix requièrent.

La priorité que nous accordons à cette vision est conforme à notre propre expérience. Dans son histoire récente, le Pérou a fait face efficacement au terrorisme et est devenu un pays pacifique et stable. Tout ceci grâce à un large consensus national sur la nécessité de renforcer nos institutions, de respecter l'état de droit, de promouvoir la démocratie et le développement et de lutter contre la pauvreté et les inégalités.

De cette façon, ces dernières années ont vu le nombre de Péruviens en situation de pauvreté, ce qui les rendait particulièrement vulnérables à la violence due au terrorisme, passer de plus de la moitié à moins d'un quart de la population. En outre, il y a eu une croissance soutenue de la classe moyenne qui constitue aujourd'hui un moteur du développement national inclusif, grâce à une politique économique responsable qui promeut le libre-échange et l'investissement dans la démocratie. Dans ce contexte, les Péruviens se préparent avec optimisme à célébrer le bicentenaire de notre république en 2021, et s'attachent à atteindre les objectifs arrêtés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que nous avons intégrés dans nos politiques publiques.

Cependant, nous sommes aussi confrontés à d'importants défis. Nous sommes un pays particulièrement vulnérable aux changements

climatiques et aux catastrophes naturelles. Nous n'avons pas non plus été épargnés par le fléau de la corruption, qui se manifeste dans le monde entier comme une menace transnationale qui érode la gouvernance démocratique et mine les efforts visant à instaurer une paix durable en détournant des ressources qui auraient autrement servi à lutter contre les causes des conflits. C'est pourquoi, lors du huitième Sommet des Amériques que nous avons tenu avec succès à Lima sous la direction du Président Martín Vizcarra Cornejo, nous avons accordé la priorité au renforcement de la gouvernance démocratique et à la lutte contre la corruption dans notre région, et ce en vue de relancer la croissance et le développement, qui sont la base sur laquelle la paix doit être construite et pérennisée.

En sa qualité de Président en exercice du Conseil de sécurité, le Pérou a aussi organisé une réunion d'information de haut niveau (voir S/PV.8243) sur le rôle du Conseil dans la promotion d'une paix durable, et facilité un nouveau projet de résolution (S/2018/373) identique à celui adopté par l'Assemblée (A/72/L.49). Ce faisant, nous visons à compléter le présent débat et à poursuivre l'action coordonnée entre les deux organes principaux de l'Organisation.

Nous vivons dans un contexte international hautement volatile qui connaît des pics de tensions propres à des époques que nous croyions révolues. Il est urgent de répondre efficacement aux crises au Moyen-Orient, dans des pays comme la Syrie et le Yémen, et en Afrique, ainsi que de contrer la menace posée par les armes de destruction massive, y compris la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Dans un monde où les conflits et les crises humanitaires semblent s'éterniser, favorisant l'apparition de groupes terroristes et de la criminalité transnationale organisée, le Pérou juge indispensable de renforcer le multilatéralisme autour de réponses plus cohérentes, plus efficaces et plus efficientes.

À cet égard, je voudrais, pour terminer, réaffirmer l'attachement et l'appui du Pérou aux réformes que le Secrétaire général, M. António Guterres, afin que l'Organisation s'attache à contribuer aux efforts que chaque État Membre fait pour garantir que sa population travaille à son développement dans un environnement de paix pérenne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^e Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

M^{me} Søreide (Norvège) (*parle en anglais*) : Le tout premier point du préambule de la Charte des Nations Unies dispose que le but de l'Organisation est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Et dès le début, la prévention des conflits a été au cœur même de ce que l'ONU doit faire, et c'est toujours le cas. Mais l'évolution constante de la portée et de la nature des conflits posent un défi au système des Nations Unies.

Depuis 2010, le nombre de grands conflits violents a triplé. Les combats livrés dans un nombre croissant de conflits de faible intensité se sont intensifiés, alors que dans le même temps, les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies sont lourdement sous-financés. C'est un fait, mais c'est aussi un problème collectif. Nous devons garantir un financement suffisant, prévisible et durable afin d'enregistrer des progrès dans la réalisation du programme de pérennisation de la paix. C'est pourquoi la Norvège est l'un des plus importants contributeurs au Fonds pour la consolidation de la paix et c'est aussi pourquoi nous avons décidé d'accroître notre contribution en 2018.

Le récent rapport conjoint ONU-Banque mondiale, *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, indique clairement comment et pourquoi la prévention des conflits est cruciale. Le rapport montre aussi quel est le potentiel d'une collaboration plus étroite entre l'ONU et la Banque mondiale. Le montant consacré à la réponse aux crises et à la reconstruction atteint environ 7 milliards de dollars par an. Mais le rapport montre aussi qu'à l'heure actuelle, le montant alloué aux efforts de prévention est inférieur à 1 milliard de dollars. C'est pourquoi il nous faut faire passer en partie notre attention de la gestion et de la réponse aux crises à la prévention des conflits, pour empêcher qu'ils ne se déclenchent en premier lieu. Cela permettra de sauver d'innombrables vies, mais signifierait aussi que nous dépenserions nos ressources de manière plus avisée. La réalisation des objectifs de développement durable est à la fois une fin en soi et un moyen efficace de prévenir les conflits et d'instaurer une paix durable.

Il ne saurait y avoir de paix sans développement, ni de développement sans paix. La Norvège consacre environ 1 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement, et nous continuerons de le faire. Le rapport du Secrétaire général sur la pérennisation de la paix (A/72/707) formule nombre de propositions intéressantes pour financer la consolidation de la paix.

Nous devons étudier ces options, y compris la possibilité d'utiliser les contributions statutaires. Le Secrétaire général souligne le fait que des millions de dollars alloués aux fonds d'affectation spéciale pour financer les opérations de maintien de la paix sont inactifs ou inutilisés ou sont portés au crédit des États Membres comme fonds non dépensés. La réaffectation de ce type de fonds à la consolidation de la paix doit être étudiée plus avant. L'acheminement des contributions statutaires vers les initiatives de consolidation de la paix ne signifie pas nécessairement une charge financière accrue, mais plutôt une réaffectation des ressources existantes. Ce pourrait être une façon plus efficace d'utiliser nos ressources. De concert avec l'Indonésie, la Norvège s'est mobilisée pour appeler l'attention sur les questions de financement au sein de la Commission de consolidation de la paix, et nous nous sommes engagés à poursuivre ce travail. J'encourage tous les États Membres à se joindre à nous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Monténégro, S. E. M. Srdan Darmanović.

M. Darmanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de cette réunion de haut niveau consacrée à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Le Monténégro s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je félicite le Président de l'Assemblée générale de son ferme engagement à rechercher les voies et moyens de réaliser les priorités de sa présidence et de créer une ONU plus forte et plus efficace.

Cette réunion intervient à un moment où il y a un besoin urgent de remédier à la fragmentation qui prévaut au sein de l'ONU, et un consensus croissant quant à la nécessité de renforcer la cohérence des efforts que nous déployons collectivement pour relever le défi de la pérennisation de la paix. C'est pourquoi le Monténégro se félicite du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707) ainsi que du projet de résolution (A/72/L.49) sur le même thème.

Les conséquences des conflits et la complexité de la situation sécuritaire que le monde connaît aujourd'hui se feront sentir pendant de nombreuses années encore. Le moment est venu de s'attaquer plus énergiquement

à ces défis. Il en va de notre responsabilité commune. Je voudrais me concentrer sur quelques points que le Monténégro juge pertinents pour la consolidation et la pérennisation de la paix ainsi que pour nos activités futures sur ce front.

Nous savons tous que le monde n'accorde pas à la politique de paix la reconnaissance, la priorité et les ressources dont elle aurait besoin. Cela est particulièrement vrai de la prévention des conflits. Je voudrais, à cet égard, insister sur l'importance que revêtent les mécanismes de détection précoce et d'alerte rapide de l'ONU. Nous estimons qu'il reste indispensable de changer ce sentiment d'inaction et de passer à une culture de prévention, ce qui exige une volonté politique de la part de tous les acteurs, qui doivent montrer la voie. Investir dans la prévention des conflits est beaucoup moins coûteux et beaucoup plus durable que de se contenter de réagir aux crises.

Nous sommes fermement convaincus que la médiation doit se voir accorder plus d'attention et de ressources, car il s'agit d'un outil très rentable. Le Monténégro est membre du Groupe des amis de la médiation, ainsi que de l'Initiative pour la médiation en Méditerranée. Nous préparons, d'ailleurs, une conférence au Monténégro dans le cadre de cette initiative.

L'histoire de notre région a été marquée par de nombreux conflits. Notre enthousiasme pour la médiation et le dialogue et notre dévouement à ces outils sont le fruit de l'expérience que nous avons vécue au moment de la dissolution de l'ex-Yougoslavie. Le Monténégro est parvenu à pérenniser la paix et a ouvert ses frontières à des milliers de réfugiés de tous les groupes ethniques et religieux, tout en renforçant son harmonie multiethnique depuis le début des années 90 jusqu'à ce jour. Dans les années qui ont suivi, le Monténégro a montré comment un pays pouvait accéder à l'indépendance par des négociations pacifiques. Notre indépendance a été réalisée sous les auspices de l'Union européenne, un processus dans lequel l'actuel Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Miroslav Lajčák, a joué un rôle de premier plan.

En tant que membre récent de la Commission de consolidation de la paix, le Monténégro estime que nous devrions mieux en exploiter le potentiel et en renforcer le rôle qui est aussi singulier qu'important. Il est également nécessaire d'améliorer la complémentarité entre le travail de la Commission de consolidation de la paix et celui du Conseil de sécurité afin de maximiser

l'efficacité de l'ONU dans le domaine de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

Si nous voulons sauver des vies, stabiliser des pays en crise, atténuer les souffrances et protéger les plus vulnérables, nous devons investir dans la paix. L'édification d'une paix durable exige un financement prévisible, soutenu et suffisant afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Nous sommes fermement convaincus que le Fonds pour la consolidation de la paix, grâce à son effet catalyseur, est un outil indispensable aux efforts que nous déployons pour atteindre cet objectif. Le partenariat avec les institutions financières internationales y contribuera également.

La coopération et le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doivent également être renforcés, sur la base de leurs avantages comparatifs respectifs. Ces dernières possèdent des atouts précieux, tels que la connaissance et la compréhension des crises qui les touchent, mais, ce qui est tout aussi important, elles garantissent la participation et l'appropriation des pays directement concernés.

Si nous voulons une paix pérenne, nous devons promouvoir les valeurs d'inclusion, de responsabilité et de diversité. Nous devons soutenir la capacité des femmes à influencer sur la consolidation de la paix et les politiques de développement. Reconnaisant que les femmes sont des acteurs clefs dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix, le Monténégro a récemment rejoint le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous devons également investir dans les jeunes afin de les associer au processus. Pour donner un exemple positif de la région des Balkans occidentaux, au sein de laquelle le Monténégro joue un rôle actif, le Bureau régional de coopération pour la jeunesse a été créé récemment afin de promouvoir la réconciliation grâce à des activités conjointes réunissant des jeunes venus d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Kosovo, du Monténégro et de Serbie. Les jeunes peuvent apporter une contribution importante à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme. Nous devons être conscients que la réalisation des objectifs de paix et de développement concerne leur avenir et qu'ils doivent réellement avoir voix au chapitre.

Nous devons également garder à l'esprit que les risques d'extrémisme, de terrorisme, de criminalité organisée et de conflit sont exacerbés dans les sociétés où les populations n'ont pas accès à l'éducation et n'ont aucun espoir pour l'avenir, dans les sociétés caractérisées

par l'exclusion et l'absence de développement. Le renforcement des institutions et les réformes sont d'une importance cruciale pour les pays sortant de conflit, où la paix est encore précaire.

La contribution et le rôle de l'Organisation est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais cette tâche n'incombe pas seulement à l'ONU et aux autres organisations internationales. Il s'agit d'un processus qui exige une transformation individuelle, collective et institutionnelle ainsi qu'un développement inclusif fondé sur les valeurs universelles que sont le respect de la vie, la justice, la solidarité, les droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous avons pour responsabilité et pour objectif communs de renforcer l'action de l'ONU dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Dans le cadre d'une approche globale de la consolidation de la paix, nous devons utiliser tous les outils à notre disposition de manière ciblée, diligente et efficace. Nous devons œuvrer de concert en faveur de la paix, de la sécurité et du développement, et le Monténégro est prêt à jouer son rôle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Islande, S. E. M. Gudlaugur Thór Thórdarson.

M. Thórdarson (Islande) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord de remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau.

La situation en Syrie et au Yémen, l'emploi répété d'armes chimiques, le nombre record de réfugiés et de personnes déplacées sont autant d'exemples inquiétants dans notre monde qui exigent une nouvelle approche.

Malheureusement, on ne peut parler de la paix et de la sécurité dans cette instance sans mentionner notre déception quant au travail du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne la Syrie. L'organe mondial chargé de garantir la paix est entravé par son incapacité à s'entendre et à aller de l'avant sur les questions les plus urgentes. Le Conseil de sécurité doit faire mieux; des milliers de vies en dépendent.

Néanmoins, il y a des choses positives à dire à propos de l'action du système des Nations Unies. Sous la direction du Secrétaire général, l'Organisation est en

train de recentrer ses efforts afin de mieux garantir la paix et la sécurité.

Nous dépensons des sommes énormes en maintien de la paix et en aide humanitaire pour répondre aux conflits. Le Conseil de sécurité décide de notre budget de maintien de la paix, qui représente environ le quadruple du budget ordinaire annuel de l'ONU.

Ces cinq dernières années, des tentatives ont été faites pour examiner cette question, et des progrès importants ont été accomplis sur le plan politique, notamment pour ce qui est de façonner les notions de pérennisation et de consolidation de la paix en ce XXI^e siècle. Nous avons pris conscience que lutter contre l'incendie donne des résultats peu satisfaisants si nous quittons les lieux sans avoir retiré les éléments qui l'ont causé. L'incendie va se raviver. La prévention est une approche bien meilleure, moins chère et qui permet de sauver plus de vies.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le cadre le plus robuste dont nous disposons pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Si nous atteignons les objectifs de développement durable, nous aurons effectivement consolidé la paix et mis en place la plupart des conditions nécessaires pour la pérenniser. Un travail conceptuel remarquable a également été réalisé grâce aux trois rapports phares relatifs aux opérations de paix : le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95), l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir A/69/968).

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707). L'Islande appuie fermement l'analyse du Secrétaire général. La pérennisation de la paix exige des efforts soutenus - non seulement lorsqu'un conflit a éclaté, mais bien avant et également après le rétablissement de la paix. Cela signifie qu'il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment les questions ayant trait aux droits de l'homme et à la gouvernance. Nous nous félicitons également de l'accent que le Secrétaire général a mis sur le rôle crucial des femmes dans la pérennisation de la paix et la prévention des conflits. Les femmes doivent être représentées à tous les niveaux de la prise de décisions.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Nous avons tous choisi, au moyen d'un processus rigoureux et transparent, un Secrétaire général qui a une vision claire de ce qui doit être fait pour pérenniser la paix. L'ONU ne peut jamais être plus forte que ses États Membres. Le moment est venu pour les Membres de faire leur part et d'appuyer son leadership.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Albanie, S. E. M. Ditmir Bushati.

M. Bushati (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion de haut niveau, qui témoigne de la volonté politique de la communauté internationale d'œuvrer de concert à l'édification d'un monde meilleur. En effet, le maintien de la paix dans le monde est notre responsabilité partagée et notre promesse solennelle, consacrées par la Charte des Nations Unies.

Même si je vous sais gré, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion, je ne peux m'empêcher de penser à toutes les fois où nous avons dû réagir d'urgence à des crises avec des moyens insuffisants et où nous n'avons pas pu agir, malgré les nombreuses violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits qui étaient commises un peu partout dans le monde. La guerre qui fait rage en Syrie en est un exemple tragique.

Face à la complexité des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, il faut de nouvelles approches intégrées en matière de paix, des idées innovantes et une gestion plus efficace des ressources et des outils à notre disposition. À notre avis, la prévention est le mot clef. L'ONU doit établir des mécanismes capables de détecter les signes de conflits potentiels pour pouvoir agir à temps. Pour placer la prévention au cœur de l'action de l'ONU, il faut assurer la cohérence des trois piliers de l'action de l'ONU : paix et sécurité, développement et droits de l'homme.

La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est d'une importance capitale pour la pérennisation de la paix, car c'est le meilleur moyen de nous attaquer aux causes profondes des conflits par un développement économique inclusif, une gouvernance démocratique, l'état de droit, la justice et l'égalité.

Par ailleurs, l'Albanie est convaincue que la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales est liée à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix. En effet, la surveillance et

l'analyse des droits de l'homme peuvent permettre de détecter assez tôt des signes indiquant l'existence de griefs qui, s'ils ne sont pas redressés, peuvent donner lieu à des conflits violents.

L'Albanie appuie la vision du Secrétaire général en matière de consolidation et de pérennisation de la paix et les propositions qui figurent dans son rapport (A/72/707). À cet égard, je voudrais mettre en relief trois points importants.

Premièrement, nous sommes favorables au renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix, en tant que plateforme intergouvernementale spécialisée chargée de superviser et d'orienter l'approche du système des Nations Unies en matière de pérennisation de la paix. Il s'agit d'un des instruments les plus importants pour mener une action préventive sur le terrain. En outre, il faut étendre le rôle et améliorer l'efficacité du Fonds pour la consolidation de la paix, car c'est un des instruments les plus importants pour financer des mesures préventives sur le terrain.

Deuxièmement, les partenariats doivent être un élément clef des efforts que nous déployons collectivement pour consolider et pérenniser la paix. Les processus de consolidation de la paix et la coopération régionale sont deux processus interdépendants. L'ONU doit s'appuyer sur les compétences et l'expérience des grands acteurs régionaux et mondiaux, des institutions financières internationales, de la société civile et du secteur privé.

Troisièmement, les femmes et les jeunes sont de véritables atouts pour la paix. Il est de plus en plus évident qu'une intégration véritable des femmes dans les processus de paix contribue à la pérennisation de la paix, accélère le relèvement économique et permet de lutter contre l'extrémisme violent et de prévenir les violations des droits de l'homme. De même, les jeunes peuvent trouver des moyens créatifs et innovants de jeter des ponts et de contrer les discours politiques et sociaux qui sont à l'origine des conflits.

Je viens des Balkans occidentaux, une région qui, il n'y a pas si longtemps, a été le théâtre de conflits graves et de grandes souffrances humaines. Tout cela est déjà du passé et nous en avons tiré des enseignements importants depuis lors. Grâce à une véritable volonté politique, en faveur de laquelle l'Albanie est engagée, et grâce à la puissante dynamique euro-atlantique, nous avons mis en place un solide cadre de coopération régionale en termes de sécurité, de marché commun et

d'échanges commerciaux. Un processus de dialogue en vue de la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie a contribué à réduire la méfiance et les divisions, ce qui a permis de promouvoir la coopération et l'entente.

Nous avons lancé des initiatives régionales, telles que le Fonds pour les Balkans occidentaux et le Bureau régional de coopération pour la jeunesse, dont la gestion et le financement sont assurés par l'ensemble des six pays des Balkans occidentaux. Nous souhaiterions que l'ONU appuie davantage cette initiative, notamment par l'entremise du Fonds pour la consolidation de la paix.

En coopération avec nos partenaires et alliés euro-atlantiques, nous nous sommes engagés à intégrer notre région dans un continent fortifié et uni, en tant qu'investissement stratégique dans la paix, la démocratie, la prospérité, la sécurité et la stabilité de l'Europe dans son ensemble. À cette fin, en tant que membre de l'OTAN et candidate à l'Union européenne, l'Albanie contribue activement à la paix et à la sécurité dans le monde et notamment dans les régions où elles sont le plus en danger.

L'Albanie fera tout ce qui est en son pouvoir pour contrer toutes les tentatives visant à faire échouer et à saper notre aspiration collective à la paix et à la sécurité dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, S. E. M. Salahuddin Rabbani.

M. Rabbani (Afghanistan) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée à cette réunion de haut niveau portant sur une approche globale des Nations Unies en vue d'instaurer un ordre mondial plus pacifique fondé sur le programme de pérennisation de la paix.

Cette vision a pris forme en réaction à l'évolution des menaces à la paix et à la sécurité internationales. La lutte contre ces menaces exige une approche plus cohérente, mieux adaptée, pour promouvoir plus efficacement la consolidation de la paix en suivant une démarche holistique. Cette nouvelle approche met à juste titre l'accent sur la prévention du déclenchement, de l'aggravation, du prolongement et de la reprise des conflits, ainsi que sur la lutte contre leurs grands vecteurs et leurs causes profondes. Elle souligne également la nécessité impérieuse d'élaborer un programme de développement plus efficace pour promouvoir des sociétés prospères fondées sur l'état de

droit. Nous estimons que l'efficacité du programme de pérennisation de la paix dépend de plusieurs facteurs. En premier lieu, les États sont tenus de respecter et d'appliquer les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies pour la mise en place d'un ordre international fondé sur des règles. Un conflit peut parfois avoir des causes particulières, mais de manière générale l'instabilité et la violence sont les plus fréquentes dans les situations où les normes internationales sont violées. Pour que l'ONU soit plus efficace, il est essentiel d'adapter le système afin d'obtenir un rendement optimal dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Nous appuyons pleinement le programme de réforme du Secrétaire général et nous saluons les progrès en cours à cet égard.

L'Afghanistan fait l'objet d'une attention particulière à l'ONU. Notre partenariat solide avec l'Organisation a permis de renforcer l'appui mondial pour nous aider à surmonter nos problèmes sociaux, économiques et de sécurité afin de pérenniser la paix. Depuis 2001, nous avons assisté à l'émergence d'un Afghanistan démocratique, doté d'institutions viables et d'une société civile dynamique qui s'appuie sur des jeunes talentueux et engagés. En dépit des problèmes de sécurité, le Gouvernement d'unité nationale est en train de consolider ces acquis, l'objectif étant de parvenir à l'autonomie. Sur la base de notre expérience, nous estimons que l'engagement international dans les situations de conflit et de sortie de conflit doit se prolonger jusqu'à ce que les facteurs fondamentaux de l'instabilité soient éliminés et la situation pleinement stabilisée. Cela permet de consolider les dividendes de la paix et de réduire au minimum le risque d'une reprise de la violence et du conflit.

La prolifération des nouveaux conflits et l'aggravation des conflits plus anciens ont fragilisé le paysage international. Il importe donc de prendre les mesures qui s'imposent pour combler les insuffisances en matière de prévention et éliminer les causes profondes des conflits. Si les conflits peuvent être de nature variée, le terrorisme et l'extrémisme violent demeurent une menace à la sécurité qu'on retrouve dans nombre de ces situations. L'Afghanistan s'efforce de promouvoir la paix tout en luttant contre un réseau implacable de groupes terroristes qui reçoivent l'appui d'acteurs régionaux et dont le but est de maintenir le pays en situation de déséquilibre et de perturber sa stabilité. Il faut lutter avec détermination contre toutes les formes et nuances du terrorisme sans distinction aucune. La création du Bureau de lutte contre le terrorisme

constitue une avancée importante dans le contexte de la réforme de l'ONU. Nous espérons que cela permettra de renforcer et de diversifier la coopération avec les États Membres, en particulier ceux qui sont les plus touchés par le terrorisme. L'objectif global doit être de garantir une mobilisation rapide et adaptée pour honorer les obligations en matière de lutte antiterroriste en vertu de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Dans le domaine de la prévention, il faut faire plus pour détecter et éliminer les facteurs déclencheurs avant qu'ils ne provoquent des conflits ouverts. D'autre part, la réaction de l'ONU doit être adaptée aux diverses situations de conflit, qu'il s'agisse de conflits internes, régionaux ou internationaux.

Il faut également accorder l'attention voulue à la nécessité d'éliminer la pauvreté, de créer des possibilités économiques et d'inculquer une culture de respect de l'état de droit. Les propositions de réforme du système des Nations Unies pour le développement peuvent éviter les doubles emplois et définir des paramètres clairs concernant la répartition des tâches. Nous estimons que la conception et la fourniture de l'aide au développement doivent être adaptées à l'évolution des situations et aux nouvelles réalités sur le terrain alors que les pays s'emploient à consolider leurs institutions et à définir leurs objectifs de développement. Nous savons que le respect du principe d'appropriation nationale permet d'optimiser les effets de l'aide au développement. L'Afghanistan est également un fervent partisan de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, qui a fait l'objet d'un regain d'attention dans le contexte des activités de l'ONU dans notre pays.

L'Afghanistan est conscient des complexités associées à la consolidation de la paix. Cette entreprise difficile mais noble s'accompagne inévitablement d'obstacles et de revers. Nous pouvons témoigner du fait qu'avec une forte volonté politique, un consensus national et l'appui international aux efforts de paix, le succès est possible. Dans le cadre du Processus de Kaboul pour la paix et la sécurité, nous avons donné un nouvel élan aux efforts de paix dirigés par les Afghans en faveur d'un règlement politique du conflit en cours. La proposition de paix faite par le Président Mohammad Ashraf Ghani en février offre de nouvelles mesures d'incitation. Elle tient également compte des principes d'appropriation nationale et d'ouverture, en particulier pour que les femmes jouent un rôle actif à tous les stades du processus, y compris la prise de décisions. Nous bénéficions également des contributions de la société civile et des personnalités religieuses à cet égard.

C'est l'incarnation de l'approche à l'échelle de toute la société, qui est détaillée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous exhortons toutes les parties prenantes, y compris les pays de la région, à contribuer à notre processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans afin de créer un environnement propice à la tenue de pourparlers directs axés sur des résultats.

Pour conclure, les engagements que nous prendrons à l'occasion de cette réunion de haut niveau constitueront le fondement d'un cadre international plus efficace en vue de pérenniser la paix. Nous devons défendre les principes et normes du droit international, qui sont les mêmes pour tous, et nous devons renforcer et élargir les nouveaux partenariats à l'appui d'une action plus efficace et plus cohérente de l'ONU. Cela nous aidera indiscutablement à instaurer une paix juste et durable pour l'humanité entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Igor Crnadak.

M. Crnadak (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je salue l'initiative du Président de l'Assemblée générale de convoquer cette réunion de haut niveau sur le thème important de la consolidation et de la pérennisation de la paix. J'espère également que nos discussions d'aujourd'hui mettront en exergue l'importance d'une mobilisation internationale plus efficace et cohérente pour accomplir cette tâche complexe et difficile.

Nous sommes actuellement face à une augmentation du nombre de conflits violents et de catastrophes naturelles dans le monde entier. Et je voudrais dire combien je suis préoccupé par le coût humain élevé des conflits armés qui sévissent dans diverses régions et par la souffrance qu'ils causent, ce qui témoigne de la multiplicité des crises sécuritaires et humanitaires, en dépit de notre détermination sincère et renouvelée à préserver le monde du fléau de la guerre. La nature des crises actuelles exige que les Membres de l'ONU mettent en place un système multilatéral global capable de lutter efficacement contre les menaces contemporaines. À cette fin, le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707) peut être considéré comme une percée politique et une importante contribution à la consolidation de la paix.

Nous réaffirmons que la responsabilité première d'élaborer des politiques de consolidation et de pérennisation de la paix incombe aux gouvernements. Cependant, il convient également de souligner l'importance du rôle que jouent les autres acteurs concernés dans ce processus – les entités des Nations Unies, les organisations régionales, la société civile, les institutions financières internationales et le secteur privé. À cet égard, nous considérons également la pérennisation de la paix comme un concept global axé sur la pratique qui vise à prévenir les conflits violents en luttant contre les facteurs de conflit, les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les causes profondes des conflits. En outre, nous estimons que la coopération entre les acteurs régionaux et mondiaux renforce considérablement les chances de trouver des solutions politiques aux crises et de pérenniser la paix.

Le développement, la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme, sont indissociables et se renforcent mutuellement. À cet égard, je conviens que le développement est la première, et la meilleure, des lignes de défense contre les risques de conflit violent. C'est pourquoi les objectifs de développement durable pourraient devenir le plus puissant des facteurs de liaison entre les activités de l'ONU et pourraient être un filon à exploiter pour la pérennisation de la paix. En outre, je me dois d'insister sur la nécessité de redéfinir l'approche des Nations Unies en matière de paix en adoptant une perspective à long terme et axée sur la prévention, sans laquelle le dispositif de consolidation de la paix ne saurait être complet. De plus, la médiation est largement reconnue comme étant l'un des outils de prévention les plus efficaces.

Dans les pays sortant d'un conflit, les institutions sont indispensables pour pérenniser la paix et réduire le risque de résurgence de la violence et du conflit. Dans ces pays, le renforcement des institutions est un important pilier de la consolidation de la paix, et c'est un aspect qui doit être envisagé dès la cessation des hostilités, de sorte d'instaurer une paix viable et durable. Je voudrais profiter de cette occasion pour partager quelques exemples tirés de notre expérience sur le terrain.

Nul ne peut comprendre la situation qui règne dans un pays mieux que la population qui y vit, et sans laquelle aucun effort de consolidation de la paix ne saurait être durable. Par conséquent, il est indispensable que les acteurs nationaux jouent un rôle central. Après

plus de 25 années de consolidation de la paix, la Bosnie-Herzégovine est le parfait exemple de ce que la notion de pérennisation de la paix signifie dans la pratique. Des mécanismes de consolidation de la paix efficaces et couronnés de succès ont été indispensables pour assurer au pays un avenir stable et pour l'empêcher de tomber ou retomber dans le conflit. Néanmoins, certains éléments de notre expérience peuvent présenter des éclairages supplémentaires sur les besoins et problèmes connexes, au profit des futurs efforts de consolidation de la paix.

Les efforts de consolidation de la paix doivent être soigneusement coordonnés et lancés à un stade précoce, parallèlement aux activités de maintien de la paix. La première des priorités doit aller à la restauration des institutions nationales essentielles, ainsi qu'au renforcement de leurs capacités, notamment dans les secteurs de l'état de droit et de la sécurité, et ce, en veillant à leur résilience. Mettre en place des institutions légitimes et efficaces est une question d'années, parfois même de décennies. Il s'agit d'un processus complexe, coûteux et rigoureux, qui exige une volonté politique collective, ainsi que l'engagement de la communauté internationale. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, l'Union européenne, aux côtés de l'ONU, a compté parmi les principaux partenaires à avoir joué un rôle important dans le processus de consolidation de la paix et de mise en place des institutions. En outre, le processus d'intégration à l'Union européenne a contribué non seulement à la poursuite du renforcement des institutions dans le pays, mais également à l'amélioration de la coopération et du dialogue dans la région. Il convient également de souligner que la phase d'intervention et d'assistance de la communauté internationale doit évoluer en une phase d'appui et de partenariat pour consolider et pérenniser la paix. L'épine dorsale de tout effort de consolidation de la paix est formée par les citoyens des pays concernés qui sont ouverts au dialogue, désireux de s'écouter les uns et les autres et qui se montrent respect et appui mutuels. Fondamentalement, seuls les citoyens eux-mêmes peuvent être les gardiens de leur pays, de sa paix et de sa prospérité future.

Je voudrais également rappeler que, en 2011, la Bosnie-Herzégovine a organisé un débat public au Conseil de sécurité (voir S/PV.6472) sur le renforcement des institutions dans le contexte de la consolidation de la paix après les conflits. Avec ce débat, nous contribuons au dialogue en cours et tentons de mettre davantage en lumière certains problèmes spécifiques, ainsi que les moyens d'améliorer notre approche en matière de

consolidation de la paix. Une déclaration présidentielle (S/PRST/2011/2) a été publiée dans le sillage de ce débat – la première du genre sur ce sujet.

Pour terminer, je réaffirme que, pour promouvoir le programme de pérennisation de la paix, il faut non seulement mener des travaux conceptuels et procéder à une réforme organisationnelle pour remédier aux faiblesses de l'ONU, mais il faut également faire montre d'une forte volonté politique. En outre, le Conseil économique et social, ainsi que l'Assemblée générale, mais aussi, et en particulier, le Conseil de sécurité ont un rôle crucial à jouer dans la pérennisation de la paix. Le rôle de catalyseur du Fonds pour la consolidation de la paix doit également être soutenu. Si elles sont exécutées comme il convient, ces mesures contribueront à raffermir la sécurité, la légitimité, la responsabilisation et l'efficacité, ce qui donnera lieu sur le terrain à la génération de dividendes de la paix évidents. La consolidation de la paix est un processus complexe et rigoureux qui implique de multiples parties prenantes et qui nécessite de trouver l'équilibre entre la réalisation de résultats à court terme et le renforcement des capacités à long terme. La quête de solutions optimales permettant de trouver des synergies entre les différentes facettes de cette entreprise ne s'arrêtera jamais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Margot Wallström, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

M^{me} Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir réunis ici pour débattre de l'importante question de la pérennisation de la paix.

Je crois que nous avons là une excellente occasion de faire avancer ce programme important fondé sur les deux résolutions jumelles sur la pérennisation de la paix (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité), qui prennent acte du fait que les efforts pour pérenniser la paix sont nécessaires non seulement à la fin d'un conflit mais aussi bien avant, notamment en prévenant l'éclatement d'un conflit et en remédiant à ses causes profondes. Le véritable test sera de traduire cela en changements sur le terrain. Comme nous le savons tous, il faut pour ce faire que tous les pays, petits et grands, du Nord comme du Sud, fassent montre d'une volonté politique forte et constante au plus haut niveau. Je voudrais exposer trois arguments fondamentaux sur lesquels il faut se pencher pour concrétiser le programme de pérennisation de la paix. Le premier est l'argument économique, c'est-à-dire qu'il faut investir dans la

paix. Le second argument a trait à la souveraineté, car il faut donner la priorité à l'inclusion. Le troisième est l'argument régional, car il faut appuyer la réforme si nous voulons promouvoir la prévention.

Premièrement, l'argument économique en faveur de la prévention des conflits violents est incontestable. Elle peut permettre d'économiser jusqu'à plusieurs dizaines de milliards de dollars par an. C'est là une raison suffisante pour passer en revue nos portefeuilles d'investissements dans la paix et la sécurité. Qu'est-ce cela signifie pour l'ONU? La plus grande partie du budget de l'ONU est consacrée au système de développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente un cadre intégré permettant d'aborder les vecteurs économiques et sociaux des conflits et d'édifier des sociétés stables, notamment en mettant l'accent sur les institutions, les droits de l'homme et l'état de droit. Pour accroître notre agilité et notre pertinence dans les zones de mission, nous devons assurer des ressources suffisantes et prévisibles. La contribution de la Suède à la coopération au service du développement et à l'assistance humanitaire de l'ONU est l'une des plus importantes et nous sommes en train de conclure avec les fonds et programmes compétents des accords pluriannuels prévoyant le maintien, voire la hausse, de l'ambitieuse contribution suédoise aux ressources de base. Le financement des activités de base est un investissement dans la paix. Nous devons répondre à l'appel du Secrétaire général à accroître considérablement les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous entendons verser une contribution d'environ 24 millions de dollars au Fonds cette année. La Suède va plus que doubler sa contribution aux ressources de base en 2018, en l'augmentant d'environ 12 millions de dollars. Nous envisageons la possibilité de conclure un accord de financement pluriannuel avec le Fonds.

Le second argument concerne la lutte contre l'inégalité. Dans les années 70, le Premier Ministre suédois de l'époque, Olof Palme, avait déclaré devant l'Assemblée générale que l'égalité au sein des nations était une condition *sine qua non* de l'égalité entre elles. Je crois que ces paroles n'ont rien perdu de leur justesse. L'édification de sociétés inclusives est indispensable pour pérenniser la paix. L'égalité doit donc être au premier plan de nos efforts. L'exclusion et la discrimination sont des causes profondes de conflit qui sont souvent négligées. Nous devons nous attaquer à toutes les dimensions des inégalités. Cela implique d'avoir des discussions franches sur la discrimination

fondée sur la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou les inégalités de revenus, ainsi que sur d'autres mécanismes d'oppression. Investir dans le renforcement des capacités et des institutions nationales légitimes peut également permettre de consolider la souveraineté.

Pérenniser la paix et éviter une reprise du conflit implique de trouver des solutions politiques inclusives et de remédier aux causes profondes des conflits. C'est pourquoi, comme l'ont dit plusieurs orateurs avant moi, l'autonomisation des femmes, des jeunes et des enfants est cruciale pour la pérennisation de la paix et, en fait, pour tout ce qui touche directement à la paix et à la sécurité. Mettre à profit leur potentiel accroît la résilience de toutes les sociétés et bénéficie à tous - femmes et hommes, filles et garçons. Investir dans les jeunes et les enfants aujourd'hui permet de prévenir les conflits demain.

Faire avancer le programme de pérennisation de la paix requiert de la volonté politique. Il nous faut être ouverts au changement. Les bénéficiaires de notre action ne se trouvent pas à New York, mais dans les pays. C'est pourquoi la Suède souscrit pleinement aux principes de réforme articulés par le Secrétaire général : approche centrée sur les pays et sur l'être humain, parité des sexes, décentralisation des responsabilités et de la prise de décisions, et réforme des procédures budgétaires. La clef pour renforcer la cohérence et éviter la fragmentation, c'est d'avoir un coordonnateur résident impartial, indépendant et autonome qui dirige la mise en œuvre du Plan-cadre pour l'aide au développement et rallie autour de lui tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour accompagner les efforts nationaux visant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je demande aux États Membres de faire un effort supplémentaire dans les négociations en cours sur le système des Nations Unies pour le développement, en particulier s'agissant des aspects financiers. Une coordination plus étroite sur le terrain entre les efforts de développement, les efforts humanitaires et ceux de prévention des conflits est extrêmement importante.

L'ONU ne peut pas, et ne doit pas, agir seule. Les partenariats aux niveaux régional et sous-régional en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits se sont avérés inestimables. Un exemple en est la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, dont l'infrastructure bien développée mérite d'être durablement soutenue.

En conclusion, nous avons, nous, les États Membres, une responsabilité immense. Elle consiste à transformer la promesse d'une paix durable en une réalité qui change la vie de ceux qui vivent dans la

noirceur des conflits et de la violence. Mais la paix n'est jamais inévitable. Il est clair que si nous voulons la paix, nous devons la préparer.

La séance est levée à 13 h 15.